



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS DU BASSIN DE POMPEY

2022



PARTIE 1 : INTRODUCTION

A. La compétence « Gestion des déchets »

La communauté de communes du Bassin de Pompey assure la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés sur les 13 communes qui la composent, pour un total de 41 048 habitants.

Communes : Bouxières-aux-Dames, Champigneulle, Custines, Faulx, Frouard, Lay-Saint-Christophe, Liverdun, Malleloy, Marbache, Millery, Monteno, Pompey, Saizerais

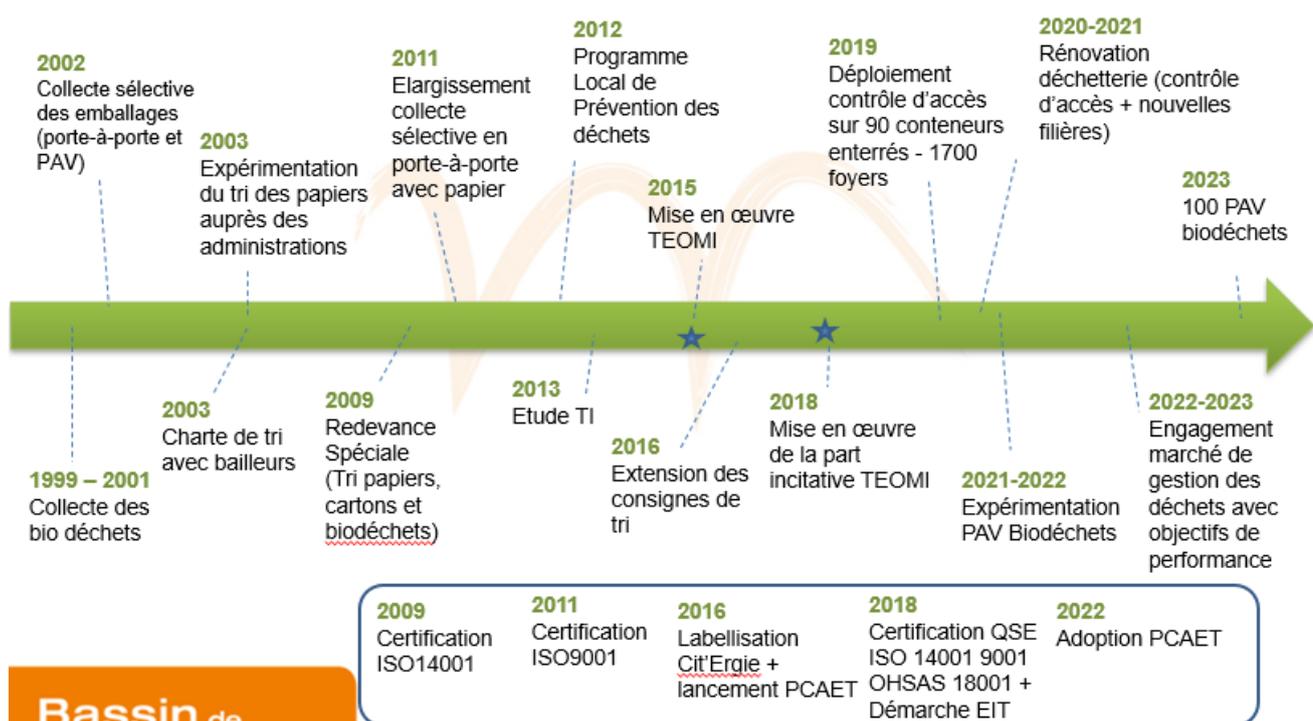


Le pôle « Environnement et Transition énergétique » assure la mise en œuvre de cette compétence en lien direct avec les autres services de la Communauté de Communes, par :

- La mise en place de contrats et marchés publics, leur suivi et contrôle.
- La recherche de nouvelles filières de reprises des matériaux
- La mise en œuvre des actions de communication et de prévention
- Le suivi et l'analyse financière des données liées à cette gestion
- La prise en compte des demandes des usagers et des communes.

Dates clés :

Quelques dates clés



En lien avec les lois Grenelles et TEPCV, le Bassin de Pompey a défini une nouvelle stratégie pour la gestion globale de ses déchets en s'engageant dès 2015 dans une tarification incitative sous forme de Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères Incitative (TEOMI).

Grace à cette stratégie et aux changements des comportements des habitants le taux de la TEOM est passé progressivement de 10.10% en 2016 à 7.7% en 2020 (sur la taxe de 2021).

Cette tarification a complété la redevance spéciale initiée dès 2009 à destination de certains professionnels et administrations. Ces établissements sont ainsi soumis à une tarification spécifique forfaitaire sur l'année, liée à leurs équipements de collecte.

Cette nouvelle stratégie de gestion globale des déchets ménagers du Bassin de Pompey prend en compte un certain nombre d'enjeux :

- Réduction de la production de déchets
- Optimisation du service collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés
- Optimisation des performances de tri
- Conforter et optimiser les outils et équipements développés sur le Bassin (déchetterie, composterie en relation avec la filière bois énergie)

En lien avec la politique volontariste de réduction et de valorisation de déchets, la production de déchets des habitants du Bassin de Pompey connaît des bouleversements depuis 2015. L'effet Covid sur les années 2020-2021 ainsi que la rénovation de la déchetterie impactent quant à eux majoritairement les flux issus de la déchetterie, provoquant une baisse d'environ 15% sur les tonnages globaux :



Production annuelle de déchets par habitants

L'effet *tarification incitative* a permis de passer de 237 à 190 kg/an/hab en 2016 par effet d'annonce. Le second impact a eu lieu en 2019 suite à l'appartion de la part incitative sur la taxe foncière de l'année 2018 (reçue en sept. Oct.). Les tonnages des années 2020 et 2021 ont été impactés par le Covid, impliquant la fermeture partielle et l'accès limité de la déchetterie, et par la fermeture de cette dernière liée à sa rénovation. **En 2022 la production de déchets diminue dans sa globalité.**

B. Événements marquants de 2022

Une année d'ouverture de la nouvelle déchèterie intercommunale, quel bilan ?

Les nouveaux dispositifs en place sur la déchetterie depuis sa réouverture en juin 2021 permettent un suivi plus précis notamment sur la fréquentation, en s'appuyant sur le système d'accès par lecture de plaque minéralogique.

Nous comptons en 2022, 12 033 comptes usagers ayant un accès et 16145 véhicules autorisés. 53 866 passages ont été comptabilisés sur l'année avec moins de 10 passages observés pour 70% des utilisateurs. En lien avec ces accès, une baisse générale des tonnages est observée sur le site (voir détail Partie 3).

Suite à l'enquête de satisfaction réalisée en fin d'année, il semble que le nouveau site soit très apprécié des utilisateurs :

- La procédure d'inscription au site de la déchetterie a été très appréciée par 92% des habitants contactés dans le cadre d'une enquête de satisfaction (sur un panel de 1500 foyers). Les possibilités étaient multiples : soit directement sur le site internet de la collectivité, soit par un formulaire papier déposé à la communauté de communes. De plus 2 agents de sensibilisation étaient dédiés à cet accompagnement lors de l'ouverture en juin 2021.
- 98% des usagers apprécient la propreté du site et mettent en avant les conditions de sécurité.

Portes ouvertes : présentation du service environnement

Dans le cadre des animations EauLala, les portes ouvertes du Bassin de Pompey se sont déroulées les samedi 24 et dimanche 25 septembre 2022. Le service Environnement y a été mobilisé pour parler de thématiques riches et variées (tarification incitative, coûts de collecte, gestes de tri, prévention des déchets, gaspillage alimentaire, compostage et paillage, déchetterie, ...) qui font le quotidien de notre activité.



Valoriser les restes alimentaires – un territoire précurseur

Dès 1999, le Bassin de Pompey s'est engagé dans la valorisation de la part fermentescible des ordures ménagères avec l'organisation d'une collecte en porte-à-porte sur l'ensemble des 13 communes, et a procédé à la dotation des foyers en bacs et sacs adaptés. Ces déchets biodégradables sont ensuite dirigés vers la plateforme de compostage pour être valorisés sous forme de compost, redistribué gratuitement aux habitants. Innovante et exemplaire, cette démarche l'est encore aujourd'hui alors que les Collectivités doivent répondre en 2024 à l'obligation réglementaire de proposer des solutions. La Communauté de Communes accueille et partage son expérience avec d'autres collectivités souhaitant mettre en place cette filière.



A ce jour, ces biodéchets sont collectés grâce aux 11 500 bacs répartis sur le territoire et représentent environ 3 000 tonnes par an soit environ 76 kg/an/habitant. **Cependant, près de 30% du total des poubelles non recyclables sont encore constitués de biodéchets représentant 40kg/an/habitant.**

Par ailleurs, ce sont encore 4 200 foyers qui, à ce jour, ne peuvent bénéficier de ce service de collecte et de tri. Le tonnage potentiel estimé de ces biodéchets s'élève à 350 tonnes/an environ.

Une expérimentation préalable a été faite sur 8 Points d'Apport Volontaire, répartis entre les bailleurs et les cœurs-de-bourg des communes. Sur le plan qualitatif, le bilan est positif, il n'est retrouvé que très peu d'indésirables, et ce malgré l'absence de contrôle d'accès. Fort de ces excellents résultats, il a été acté un déploiement complet sur 2022/ 2023. Ont donc été déployés fin 2022 une cinquantaine de points de dépôts de biodéchets, sous forme d'abris bacs, en centre ville ou en pied d'immeubles.

Il faut néanmoins procéder à un nouveau travail de sensibilisation afin de mobiliser quantitativement la population concernée, et pérenniser ce geste de tri encore inhabituel. 2 ambassadeurs sont mobilisés depuis décembre sur ce projet sur une durée de 6 mois.

Evolution teomi / ajustement des tarifs : doublement de la part incitative

La production des déchets ménagers en France a doublé en 40 ans. Pour agir activement, le Bassin de Pompey met en place une tarification incitative à partir de 2017 pour financer le service de gestion des déchets. Cette décision, votée par le conseil communautaire le 26 février 2015, exprime une forte ambition.

Pour accompagner et faire adhérer le plus grand nombre à ce changement, des réunions d'information sont organisées avec l'ensemble des élus du territoire et une campagne de sensibilisation est menée de vive voix chez les usagers sur deux années. Parallèlement la collectivité travaille à simplifier les règles de tri en élargissant la collecte en porte-à-porte à l'ensemble des emballages ménagers, en particulier les plastiques et aux papiers. **Cela porte ses fruits puisqu'en 5 ans la part de déchets résiduels baisse de 25 %, alors que le tri augmente de 40 %.** Cependant les différentes études de caractérisation menées, montrent que 60 % de la poubelle non recyclable (poubelle grise) pourrait encore être triée. En rapport direct avec la hausse permanente de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes et associée à une stagnation des tonnages d'ordures ménagères résiduelles, il a été nécessaire de procéder à un doublement du tarif de la levée de bac, applicable dès cette année.

Déchets : trier davantage pour payer moins

La communauté de communes multiplie les outils devant permettre à la population de trier ses déchets. Parce que trier ses déchets permet d'alléger le coût de l'enlèvement des ordures ménagères. Reste qu'un effort permanent est demandé aux habitants.



De nouvelles bornes seront implantées sur le Bassin. Le verre est recyclable à l'infini sans ajout de matières premières. Si 35 kg par habitant et par an sont recyclés, on économise 35 000 €.

La communauté de communes a modifié le calcul de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative (TEOMi) en favorisant le tonnage de recyclables collectés. La collectivité multiplie les outils de tri, mais avoue arriver au maximum de ce qu'elle peut faire. Le levier réside donc dans le geste tri des habitants.

Depuis 2016, la communauté de communes a instauré une part incitative dans le calcul de la taxe des ordures ménagères. Écarter de la poubelle de déchets non recyclables tout ce qui peut être valorisé en est le principe. Le but étant de présenter cette poubelle le moins souvent possible à la collecte. Un système qui a permis de faire baisser le taux de la taxe de 10 à 7,7 %.

Un relâchement

Cependant, une analyse du contenu de cette poubelle démontre qu'il y a depuis quelque temps un certain relâchement (60 % du contenu n'a rien à y faire).

La communauté de communes met en place des moyens supplémentaires pour le tri mais reconnaît arriver au

maximum de ce qu'elle peut faire. La balle est maintenant complètement dans le camp des habitants.

Déchets fermentescibles : du nouveau

Odile Begorre-Maire, vice-présidente, décrit les moyens supplémentaires pour alléger la poubelle de déchets non recyclables.

► Les bornes de dépôt pour les déchets fermentescibles : « Si deux tiers des habitants bénéficient d'une collecte en porte à porte pour ces déchets, une partie des habitants résidant dans un secteur d'habitat dense ne pouvait pas trier ces déchets. Six bornes au graphique coloré et pédagogique sont actuellement en expérimentation sur le Bassin. À terme cinquante seront installées. »

► Le verre est le premier déchet à valoriser car il est

recyclable à l'infini. « Nous prévoyons d'intensifier et de remplacer les points d'apport volontaire sur tout le territoire, en privilégiant les sites sur des lieux de passage : écoles, salle des fêtes, commerces... »

Mais trouver un emplacement qui satisfasse tant l'habitant que le collecteur et la commune n'est pas aisé. Actuellement, de nouvelles bornes sont en test. À terme elles seront 110 contre 99 actuellement. Aujourd'hui nous collectons 30 kg de verre par habitant et par an, l'objectif est d'arriver à 40 kg. »

Elle conclut : « Désormais nous maîtrisons tout ce que l'on peut maîtriser. Le nouveau calcul de la TEOMi verra ses effets sur la feuille d'impôts de septembre (taxe foncière) avec un calcul sur 2021. Si les habitants font un effort on ne devrait pas être obligé de faire évoluer ce taux. »

Ajustement des tarifs :

Le Bassin de Pompey est engagé depuis de nombreuses années pour la réduction des ordures ménagères en encourageant le tri notamment. L'effort collectif de réduction et de tri des déchets n'est pas encore suffisant pour assumer les dépenses de fonctionnement qui sont soumises à des aléas impactant fortement les dépenses :

Hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) qui impacte les coûts :

- De l'incinération
- De l'enfouissement des déchets non recyclés



Hausse des prix des matières premières et du prix des carburants :

- Frais inhérents aux coûts de collecte, précollecte, et de traitement qui évoluent à la hausse.



Malgré de nombreuses actions mises en place, nous n'avons pas atteint les objectifs que nous nous étions fixés. Actuellement, les tonnages d'ordures ménagères résiduelles ne baissent pas, voire augmentent.

Ainsi, l'ajustement des tarifs de la part incitative est aujourd'hui indispensable pour garantir l'équilibre budgétaire.



Le taux de la part fixe quant à lui ne change pas, restant à 7,7%.

Préparation d'un marché de collecte avec objectifs de performance :

Ce marché vise la mise en place d'un nouveau modèle économique qui intègre prévention et gestion des déchets. Il cherche à faire évoluer les modes de contractualisation de la gestion des déchets. Les objectifs visés, à préciser par les acteurs locaux, sont de réduire les déchets, d'économiser les ressources en s'ouvrant à

d'autres effets utiles comme l'insertion, ... Il s'agit de faire évoluer les contrats basés majoritairement sur le volume de déchets collectés et traités vers des contrats intégrant ces objectifs environnementaux et sociaux.

En juillet 2019, les élus et les services de la CCBP ont saisi l'opportunité d'une telle démarche afin de faire évoluer leur contrat de collecte au travers d'un dialogue compétitif qui a duré près de 2 ans.

BASSIN DE POMPEY

Gestion des déchets : la comcom va encore plus loin

Dès janvier, un nouveau marché de collecte des déchets entre en vigueur. Basé sur la performance, le titulaire, Coved-Paprec devient acteur dans la gestion des déchets avec des objectifs à respecter. En 2029, la poubelle de déchets résiduels devra avoir perdu 46 kg !

Une extension des consignes de tri depuis 2016 alors que la réglementation ne l'impose que depuis 5 ans, une collecte séparée des fermentescibles depuis 1999 (obligatoire qu'en 2024) avec rendu du compost obtenu aux habitants, la mise en place de la redevance incitative à partir de 2017 qui ne facture pas les déchets recyclables, une déchetterie nouvelle génération, autant d'éléments qui font de la Communauté de Communes un territoire d'avant-garde pour la gestion de cette compétence. C'est une des raisons pour lesquelles l'avis de candidature de la CCBP pour ce marché de performance a été retenu avec 4 autres sur le plan national, par l'ADEME. C'est donc sur ce type de marché, que la collectivité a lancé son appel d'offres pour la collecte des déchets ménagers et assimilés. Un gros changement pour le titulaire retenu, Coved-Paprec, le prestataire actuel. En effet, celui-ci ne sera plus rémunéré sur la base du volume ramassé, mais sur des objectifs qui visent à diminuer le poids de la poubelle des déchets résiduels (non valorisables).

Un nouveau challenge
Pour le président Trogrlic, « Nous devons nous adapter aux changements des comportements et aller encore plus loin. Ce marché de performance, même si sa forme est de plus en plus utilisée, est encore rare dans sa pratique. Nous allons être observés par les autres collectivités. » Pour Odile Begorre Maire,

vice-présidente, « faire baisser le poids de la poubelle est essentiel quand on sait que 60 % de son contenu n'a rien à y faire. Qui de mieux connaît le terrain que le collecteur ? Donc nous lui confions toutes les actions de prévention, et de communication. » Selon Armand Blaison, directeur de Coved Paprec, « la CCBP rebat les cartes. Un nouveau challenge pour nous. Nous avons mis en place les moyens humains pour y répondre avec notamment le recrutement de 3 personnes. Nous allons aller à la rencontre tant des habitants, que des professionnels, des collectifs, des maisons de retraite, écoles. Pour nous c'est du gagnant/gagnant ».



Signature officielle entre Coved Paprec et la Communauté de Communes.

25 %

Grâce à la mise en place de la Redevance Incitative, le tonnage des ordures ménagères a baissé de 25 % au profit du recyclage.

Réduction des déchets et Amélioration de la Valorisation matière et organique

Passer de 186 kg/hab. d'OMR en 2020 à 140 kg/hab. en 2029 ; visant particulièrement :

- La réduction de la part de FFOM dans les OMR : -35% en 2029
- La réduction de la part des EMB/PAPIERS dans les OMR : -32% en 2029
- La réduction de la part de VERRE dans les OMR : - 31% en 2029

Soit, sur le périmètre des flux du marché, une réduction proposée de -5% des déchets en 2029.

Améliorer le taux de refus en passant de 14% en 2020 à 10% en 2029

Réduction des impacts environnementaux

- Notamment grâce à une carburation au biogazole

Innovation

- Un opérateur force de propositions

Un nouveau mode de contractualisation avec prise en compte :

- De la performance sur le coût global de la gestion des déchets
- D'un bonus/malus indexé sur les objectifs annuels de réduction et d'amélioration du tri, révisables selon une clause de revoyure
- D'une rétribution au partenaire associé du CPDMA

De nouvelles modalités de partenariat, à travers :

- Des actions de formation dispensées par l'opérateur
- Une implication dans la gouvernance et le pilotage de projet
- Un intéressement aux résultats

Attribué à la société Coved en juin 2022 et signé en décembre 2022, ce marché débutera le 1er janvier 2023.



PARTIE 2 : ASPECTS TECHNIQUES

A. Collectes en porte-à-porte des ordures ménagères

a) L'organisation des collectes en porte-à-porte

La collecte des ordures ménagères sur le Bassin de Pompey se fait par le biais de conteneurs pucés, dont le volume est adapté au nombre de personnes au foyer. Des bacs communs de 750 litres sont mis à disposition des usagers sur les quartiers collectifs.

D'autres quartiers ont accès à la collecte des déchets en conteneurs enterrés.

Pour les professionnels et administrations, les volumes sont définis en fonction des besoins de volume de déchets à évacuer.

Pour des cas exceptionnels de centre-ville où le stockage des contenants s'avère difficile, il est proposé aux foyers des sacs spécifiques de 50 litres.

Pour la collecte des biodéchets, des sacs biodégradables de 15 litres sont distribués pour faciliter le stockage dans la petite poubelle de cuisine. Une dotation initiale de 2 rouleaux, soit 52 sacs, est proposée aux foyers. Il est rappelé que la conservation de ces sacs est limitée à 9 mois, après quoi leur tenue est dégradée. A noter que la collecte en porte à porte des biodéchets, est depuis 2020, continue sur toute l'année en passage hebdomadaire.

Pour la collecte des recyclables secs une dotation initiale de 2 rouleaux par foyer est prévue, 3 rouleaux pour les foyers de 4 personnes et plus.

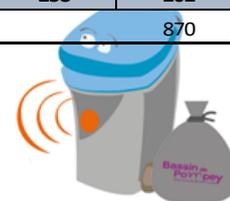
Les foyers qui ont des besoins plus importants en sacs peuvent se rendre à la Communauté de Communes ou en mairie pour recevoir une dotation complémentaire.

Des sacs de pré collecte ont également été actualisés avec les extensions de consignes de tri et distribués aux habitants des quartiers collectifs.

Pour chacune de ces collectes, la définition des déchets pouvant être collectés au porte-à-porte et les règles de présentation des contenants à la collecte sont définies dans le règlement de collecte des déchets ménagers.

Parc de contenants en place au 31/12/2022 :

	FFOM 140	FFOM 240	OM 140	OM 240	OM 340	OM 750	RS 240	RS 340	RS 750
BOUXIERES AUX DAMES	1 432	5	1 213	455	69	81	18	15	36
CHAMPIGNEULLES	1 533	15	1 473	506	143	161	57	42	77
CUSTINES	951	9	775	390	45	55	19	21	27
FAULX	397	1	319	168	18	14	10	4	13
FROUARD	1 658	13	1 593	683	162	111	50	25	60
LAY ST CHRISTOPHE	810	7	735	261	46	47	9	13	16
LIVERDUN	1 603	9	1 488	719	73	75	27	18	47
MALLELOY	367	1	281	148	19	1	2	2	1
MARBACHE	612	4	470	274	37	24	9	5	2
MILLERY	246		199	84	6	17	2	3	9
MONTENOY	97	1	105	55	4	1	1	1	1
POMPEY	1 282	12	1 231	379	122	193	42	44	113
SAIZERAIS	456	5	387	224	27	7	12	9	8
total	11 444	82	10 269	4 346	771	787	258	202	410
	11 526		16 173				870		



b) La collecte des ordures ménagères résiduelles :

Le tonnage d'Ordures Ménagères Résiduelles qui a été collecté en 2022 s'élève à **7 112.18 tonnes**, soit un ratio de **176 kg/hab/an**, et une **baisse de 6%** des tonnages en Ordures Ménagères Résiduelles par rapport à 2021.

▮ Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles en porte-à-porte :

La collecte en porte-à-porte se réalise au moyen de bacs pucés. 16 173 bacs composent ce parc. (yc professionnels et contrat redevance spéciale).

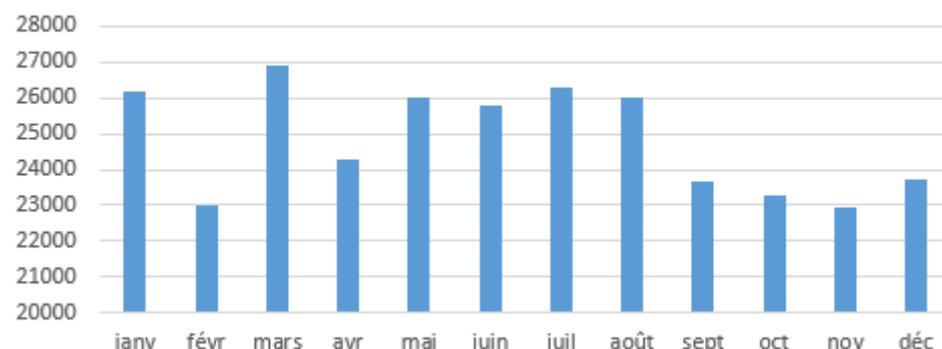
En 2022, **6 366.94 tonnes** ont été collectées en porte-à-porte.

Ces bacs sont dotés d'une puce électronique RFID basse fréquence permettant de compter de manière individuelle le nombre de fois où l'usager a présenté son bac à la collecte.

Cette donnée est utilisée pour le calcul de la part incitative de la nouvelle Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMi).

Ces données ont pu permettre la mise en place de nouveaux indicateurs : taux de sortie des bacs, fréquence de présentation par type de bacs, nombre de levées ...

Evolution des levées mensuelles au cours de l'année 2022 :



Nombre de levées par type de bacs (yc professionnels et contrat redevance spéciale) :

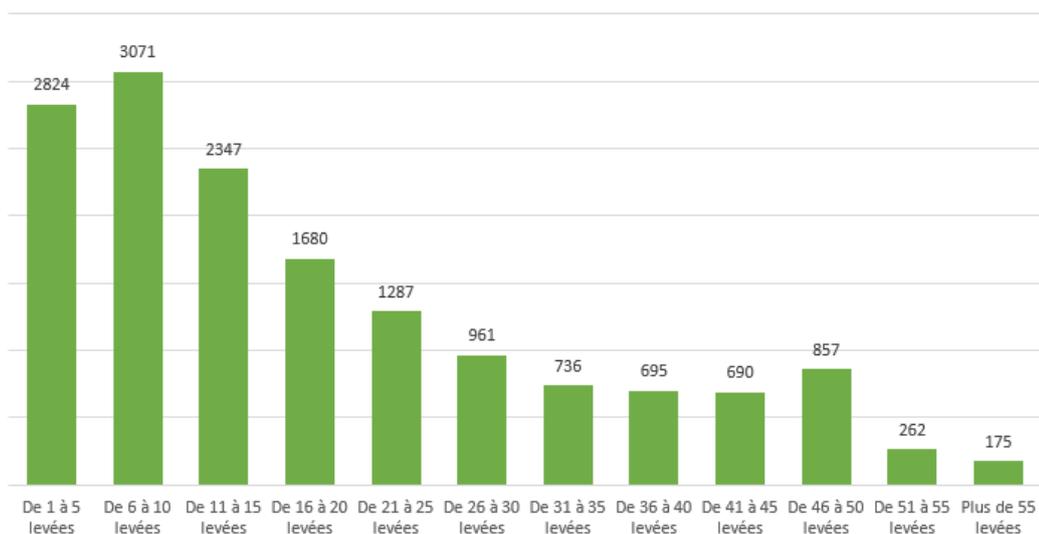
Commune	OM 140	OM 240	OM 340	OM 750	Total
TOTAL 2022	155 821	88 925	22 803	30 559	301 112
TOTAL 2021	158 967	92 041	22 590	30 367	303 965
TOTAL 2020	161 295	92 938	21 941	29 401	305 575
TOTAL 2019	156 483	88 975	22 384	30 384	298 226
TOTAL 2018	156 757	90 774	23 654	30 616	301 801
TOTAL 2017	158 053	90 966	24 004	31 409	304 457

La production d'ordures ménagères résiduelles est en baisse en 2022. Une légère baisse des levées de bacs est également observée en parallèle.

Nombre de présentation de contenants à la collecte :

Ce graphique met en évidence le nombre de bacs et leur nombre de sortie sur toute l'année 2022 (tous volumes concernés, tous types de producteurs).

Il est à observer qu'environ 72 % des bacs sont présentés une semaine sur deux (moins de 25 levées par bac par an).



Bilan des levées de l'année 2022					
Type de bac	OM140	OM240	OM340	OM750	total
Proportion	62%	28%	5%	5%	
Nombre de bacs (1 levée au moins)	9676	4293	785	836	15590
Nombre de levées	155821	88925	22803	30559	298108
Taux de sortie (bac individuel)	31%	40%	56%	70%	37%
Levées moyenne par an (bac individuel)	16	21	29	37	19
Sortie de bac tous les ... jours	23	18	13	10	19

On observe des disparités sur les taux de sorties en lien avec les volumes de bacs. **En moyenne, les contenants sont présentés tous les 19 jours à la collecte.**

Pour les bacs majoritairement implantés (140 litres) on relève une sortie **toutes les 3 semaines**. Les bacs de 240 ou 340 litres sont présentés tous les 15 jours environ. Les bacs considérés comme collectifs ou professionnels (750 litres) ont un taux de sortie bien supérieur. Le taux de sortie de 2022 est inférieur à 2021 en lien avec l'évolution de fréquence de collecte du 1^{er} juillet 2022 : tous les bacs d'immeubles collectifs sont passés à une collecte toutes les semaines (au lieu de 2 initialement).

Pour les quartiers contraints par la mise à disposition de bacs gris, les habitants disposent de sacs spécifiques : 7400 sacs ont été distribués en 2022.

▣ Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles en apport volontaire :

Un important programme de conteneurisation s'est développé depuis 2009 qui a permis l'implantation de conteneurs enterrés sur des zones d'habitat collectif ou centre-ville historique. Ce programme permet d'apporter :

- une meilleure hygiène au niveau du stockage et de la collecte des déchets, un accès au tri des déchets (recyclables secs et verre),
- une meilleure intégration dans un paysage urbain
- une diminution des fréquences de collecte
- une individualisation de la production d'ordures ménagères



Depuis, **96 conteneurs** pour la **collecte des ordures ménagères résiduelles ont été implantés. Ils concernent 1916 foyers.** A noter l'installation en 2018 d'un dispositif de sécurisation des accès aux conteneurs, permettant également l'individualisation de l'utilisation de ces conteneurs.

En 2022, **745.24 tonnes d'ordures ménagères résiduelles** ont été collectées sur ces sites, en stabilité par rapport à l'année précédente.

➔ *La fréquence de collecte des Ordures Ménagères Résiduelles en apport volontaire (conteneur enterré) est fixée à une fois par semaine sur l'ensemble du Bassin de Pompey.*

c) La collecte en porte-à-porte de la FFOM :

La collecte de la fraction fermentescible des ordures ménagères et déchets de jardins (biodéchets) est réalisée en bacs de 140 litres (ou 240 litres pour les petits collectifs et les professionnels) sur tout le territoire de la Communauté de Communes. Elle concerne les maisons individuelles et les immeubles collectifs de moins de 5 appartements et comprend **11 444 bacs**.

Cette collecte a été étendue aux quartiers des centres-villes de Champigneulle, Frouard, Pompey et Liverdun depuis 2018.

Pour les immeubles collectifs, une collecte de remplacement est organisée hebdomadairement pour les ordures ménagères résiduelles.

La collecte de la FFOM représente en 2022 un tonnage de **3 071.42 tonnes, en baisse de 14%** par rapport à 2021. Les conditions météorologiques étant directement liées à cette collecte.

L'intégralité du compost produit sur la composterie intercommunale est distribuée gratuitement aux habitants du bassin.

Le déploiement de cette collecte sur des secteurs non desservis en habitat vertical et en cœur de bourg est envisagé suite à une expérimentation dont les conclusions sont avérées positives. Ceci s'articule avec la mise en place de sites de compostage partagé lorsque cela est techniquement possible.

En 2022, **681 000 sacs** pour bioeaux ont été commandés et **16 000 sacs** de 50 litres pour les professionnels.

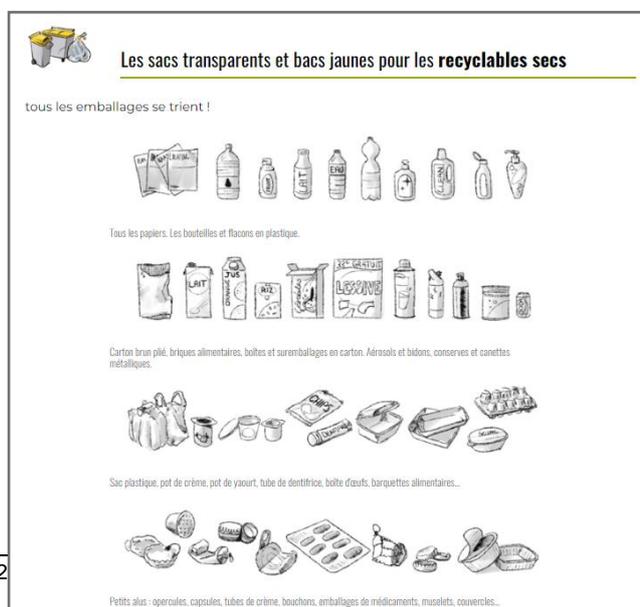
➔ *Cette collecte est hebdomadaire sur l'ensemble du territoire.*

d) La collecte des recyclables secs

▣ La collecte des recyclables secs en porte-à-porte :

Depuis octobre 2011, le Bassin de Pompey a fait évoluer son service de collecte et a mis en place une collecte au porte à porte hebdomadaire sur l'ensemble des communes du Bassin, en intégrant aux recyclables secs, la collecte du papier.

L'année 2016 a permis l'élargissement des consignes de tri vers les nouvelles résines plastiques. Ce service a également été ouvert aux professionnels et administrations situés sur le Bassin. Une relance de la communication a été mise en place en 2020 et 2021 afin de rappeler aux



habitants qu'il est possible de trier tous les emballages dans leurs sacs transparents/bac jaune/conteneur enterré.

Cette simplification du geste de tri jumelée à la tarification incitative ont permis de collecter en 2022 sur tout le territoire, **2 584.05 t de déchets recyclables secs (papier inclus) / (dont 2 417.85 tonnes en porte-à-porte)**, soit près de 64 kg/an/habitant, en baisse de 5% par rapport à 2021.

Pour la collecte des recyclables secs, une dotation de sacs transparents de 50 litres adaptée au nombre de personnes au foyer a été mise en place. **En 2022, 1 072 000 sacs** transparents de 50 litres ont été commandés.

Des chartes sont mises en place avec certains bailleurs volontaires permettant ainsi l'accès au tri des usagers par des bacs collectifs. Une campagne de sensibilisation a été mise en place auprès des habitations collectives visant à informer les usagers des changements d'habitudes de tri. Un sac de précollecte a été distribué pour l'occasion à chaque foyer.

Le taux de refus s'élève à 15.9% pour l'année 2022 (chiffre stable), soit 398.3 tonnes (environ 10 kg/an par habitant).

▣ La collecte des recyclables secs en apport volontaire

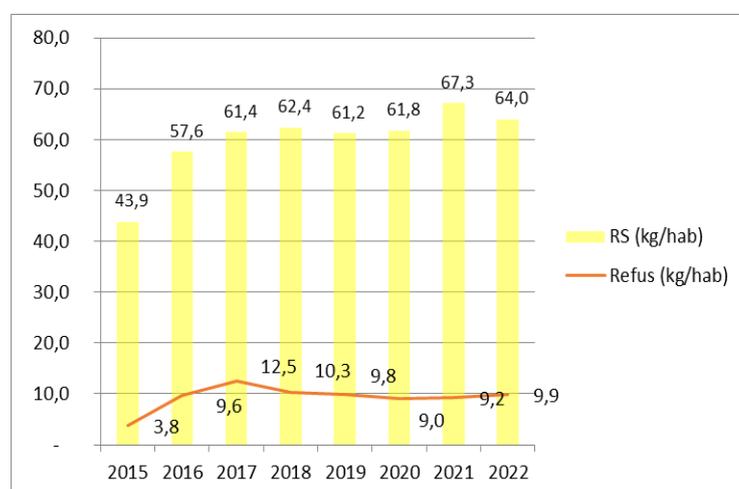
Dans le cadre du programme de conteneurisation cité précédemment, 59 conteneurs ont été implantés sur le Bassin de Pompey permettant l'accès au tri à des zones essentiellement composées d'habitat collectif.

En 2022, **166.20 tonnes de recyclables** ont été collectés sur ces sites.

➔ *La fréquence de collecte des recyclables secs collectés en apport volontaire est réalisée toutes les semaines.*



Evolution des quantités collectées de recyclables secs (hors verre) en kg par habitants et du refus :



Les quantités de refus sont en baisse depuis 2017 année de mise en œuvre effective de la TEOMI. Une attention particulière est portée sur ce taux par le biais d'information permanente auprès des habitants ou l'incitation à trier plus ne doit pas engendrer des refus supplémentaires. 17 caractérisations ont été réalisées sur l'année 2022. Les refus observés sont majoritairement composés d'imbriqués, de récipients non vidés complètement, de déchets alimentaires ou de couches.

Les biodéchets et les recyclables sont collectés en camion bicompartimentés permettant ainsi de collecter simultanément ces deux flux. Les biodéchets sont dirigés vers la composterie de Marbache et les recyclables vers le centre de tri Paprec de Dieulouard.

Les conteneurs enterrés font l'objet d'un lavage et d'une maintenance préventive une fois par an permettant d'assurer l'entretien courant des équipements et leur lavage. Les conteneurs à verre aérien sont également lavés une fois par an. Ces prestations sont assurées dans le cadre d'un marché pour les conteneurs enterrés et par une structure d'insertion pour les bornes à verre.

e) La collecte du verre



La Communauté de Communes du Bassin de Pompey compte aujourd'hui un réseau de 105 bornes réparties sur 95 plateformes point tri dédiées à la collecte du verre (95 bornes aérienne et 10 conteneurs enterrés).



Les tonnages de verre collectés **s'élèvent à 1 256 tonnes**, soit un peu plus de 31 kg/hab/an, en très légère baisse par rapport à 2021 (-1%)

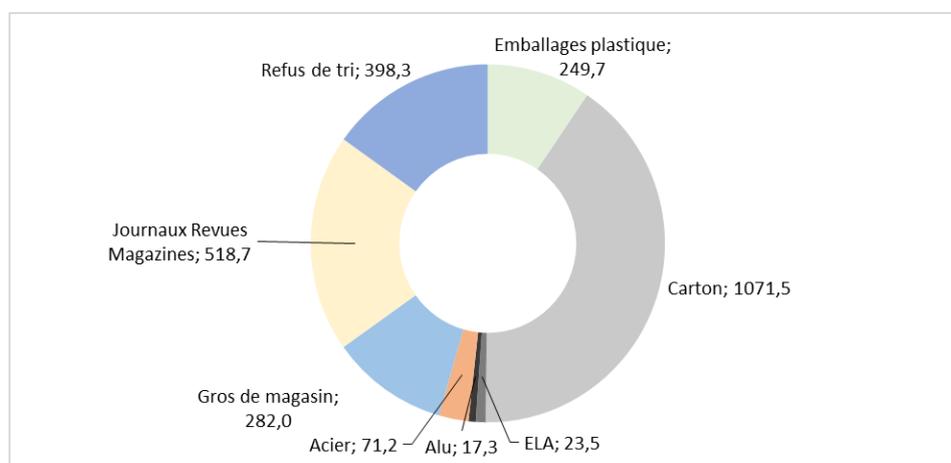
L'entretien des plateformes est réalisé par l'association Cultures et Partages dans le cadre d'un marché d'insertion. L'entretien est annuel, pour le lavage extérieur des bornes, et hebdomadaire pour les alentours des plateformes. La liste des emplacements est présentée en annexe 3.

Le détail des tonnages collectés mensuellement est présenté en annexe 2. Les conteneurs sont en phase de renouvellement depuis 2021.

f) Evolution des matériaux issus des collectes sélectives (en kg/habitant)

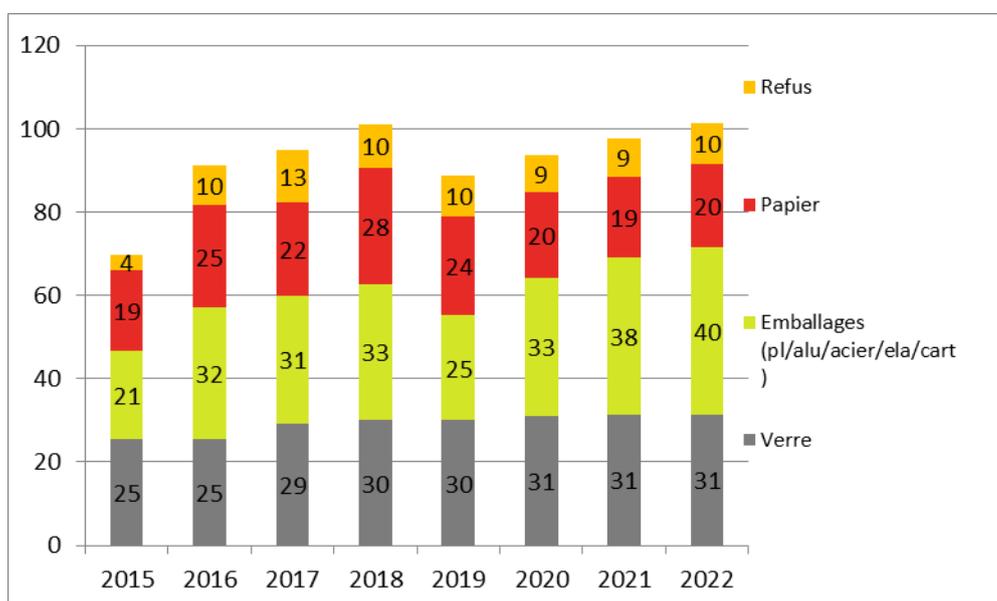
Ces emballages sont issus des sacs transparents, bacs gris et jaune et conteneurs enterrés destinés aux emballages recyclables. Ils intègrent également les papiers et cartons collectés en déchetterie.

On observe une amélioration annuelle des matériaux captés dans la collecte des recyclables depuis 2015 à l'exception de l'année 2019 pour les emballages légers (carton notamment) et papier.



La collecte du verre est stable depuis 2020. Les emballages légers connaissent une progression régulière depuis 2015 (hors année 2019 – Covid). Notamment avec le carton, intimement lié aux nouvelles habitudes de consommation et le développement du E-commerce.

Les journaux, revues et magazines semblent toutefois conserver une tendance à la baisse depuis 2019, en lien les évolutions de consommation de la presse. Le taux de refus évolue faiblement entre 2018 et 2022, pour atteindre 10kg par an par habitant. Ces refus triés sur le centre de tri Paprec, sont valorisés en Combustibles Solides de Récupération et servent à alimenter des chaufferies de cimenteries.



B. Les filières de traitement des déchets collectés en porte-à-porte

Les ordures ménagères résiduelles ont été éliminées, en 2022, **à 98 % en incinération, 2% en enfouissement.**

Le Centre d'Enfouissement Technique, où ont été éliminées en 2022, 150.74 t d'OM résiduelles, se situe à LESMESNILS.

L'usine de valorisation énergétique, où ont été éliminées en 2022, 6 961.48 t d'OM résiduelles, se situe à Ludres. Elle est exploitée par Val'Ergie. Sa capacité est de 120 000 tonnes par an. L'usine est certifiée ISO 14001, ISO 9001, ISO 50001 et OHSAS 18001.

Les tonnages traités sur l'usine d'incinération permettent la production de chaleur qui alimente un chauffage urbain et la production d'électricité. La performance énergétique su dite détermine la taux de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP). La performance énergétique et environnementale du site permet de bénéficier d'une TGAP réduite. Les sous produits de l'incinération (mâchefers, Réfiom (cendres) sont valorisés. Il en est de même pour l'enfouissement des déchets qui permet également de produire de la chaleur.

La volonté de diminuer les quantités de déchets enfouis au profit de la valorisation énergétique a été réaffirmé, puisqu'elle permet de revoir une fois de plus, la répartition des tonnages d'ordures ménagères résiduelles pour approcher 100 % en incinération. Les déchets étant détournés vers l'enfouissement lors des opérations de maintenances des fours qui ont lieu tous les ans sur des périodes variables.

D'autre part, **les refus de tri** produits au sein du centre de tri Paprec à Dieulouard sont également valorisés puisqu'ils sont préparés en vue d'être traités sous forme de **Combustibles Solides de Récupération**, dans le but d'alimenter des chaudières de cimenterie dans le Grand Est. Ils représentent en 2022, 398.3 tonnes.

Les matériaux issus du centre de tri sont évacués vers les sites des repreneurs détaillés en partie 4.

PARTIE 3 : COLLECTE ET TRAITEMENT EN DECHETTERIE

A. Fonctionnement :

La nouvelle déchetterie est ainsi passé de 2400 m² à 4000m², comprenant :

- 17 bennes de tri directement posées au sol:
 - 3 bennes de 10-12 m³ pour gravats et plâtre
 - 6 bennes de 35 m³ pour déchets verts, non recyclables (dont 2 équipées de compacteurs), bois
 - 2 bennes de 35 m³ pour métaux avec vérins hydraulique,
 - 1 benne de 30m³ associées à un compacteurs pour les papiers et cartons
 - 2 bennes de réserve + 1 caisson de réserve pour compacteur
 - 3 bennes de 35 m³ pour le mobilier
- 1 container maritime pour le stockage des pneus
- 1 container pour la collecte des vélos
- Un local pour la zone de DDS (Déchets Dangereux Spécifiques) ;
- Un local pour la zone de D3E (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) ;
- Un local pour la collecte des matériaux aptes au réemploi ;



Cette rénovation a été l'occasion de proposer une nouvelle filière de recyclage aux habitants : le plâtre. Tout comme les bennes gravats, le dépôt se fait dans des trémies actionnées uniquement par les gardiens pour garantir la sécurité de tous.

Son accès est gratuit et limité pour les volumes dans des proportions définies dans le règlement intérieur. Les artisans et commerçants ont été dirigés vers des déchetteries professionnelles.



Toute la signalétique du site a été repensée pour faciliter la communication auprès des usagers.

Bassin de Pompey
Communauté de communes

DÉCHETTERIE INTERCOMMUNALE

c'est ma **vie**, c'est mon **territoire**

Accès gratuit

AUX PARTICULIERS des Communes de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey

BOUXIÈRES-AUX-DAMES	LAY-SAINT-CHRISTOPHE	MONTENOY
CHAMPIGNEULLES	LIVERDUN	POMPEY
CUSTINES	MALLELOY	SAIZERAIS
FAULX	MARBACHE	
FROUARD	MILLERY	

ACCÈS INTERDIT AUX PROFESSIONNELS
Accès limité à 20 passages par foyer
Accès limité aux véhicules autorisés

MAXIMUM AUTORISÉ
2m³/jour
*selon règlement

Horaires et contacts

Du **lundi au samedi** : 9h00/12h30 – 13h30/18h00
Dimanche et jours fériés : 9h00/12h00
Fermeture des portes 15 min avant l'horaire indiqué
 Fermée les **1^{er} mai, 25 décembre et 1^{er} janvier**

Contacts : pour tout renseignement s'adresser au gardien ou par téléphone **03.83.49.81.81** ou **03.83.24.34.34**

LES USAGERS SONT TENUS DE RESPECTER LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR AFFICHÉ

Un des

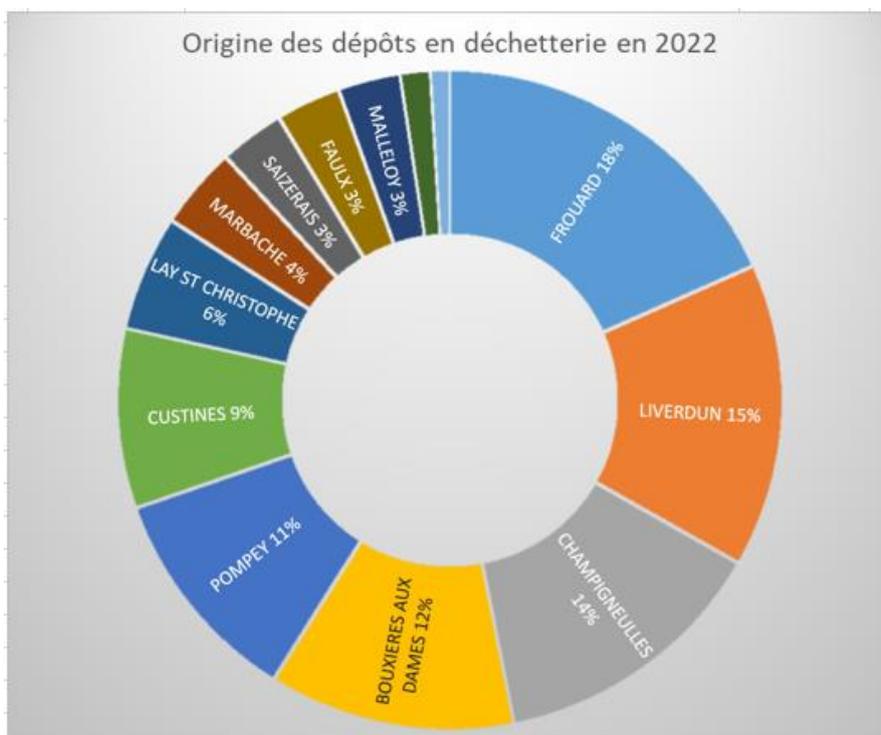
enjeux phare de cette rénovation était de fluidifier la fréquentation, qui pouvait atteindre 600 véhicules par jour. Son accès se fait désormais, **pour les particuliers habitant le territoire, par lecture automatique des plaques minéralogiques** grâce à une caméra. Pour que celle-ci s'ouvre, il faut que le véhicule soit dûment et

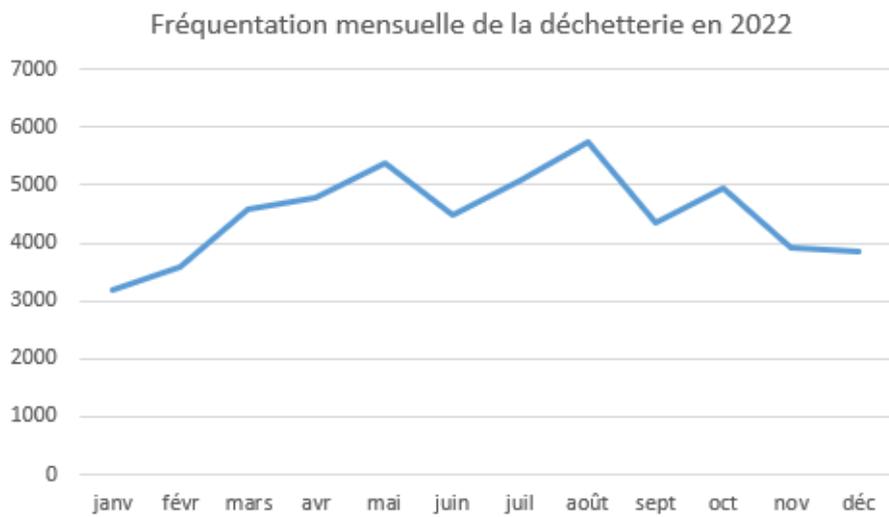
préalablement enregistré auprès des services du Bassin de Pompey. Chaque foyer est limité à 20 passages par an et peut enregistrer deux véhicules.



Au total, **12 033 usagers (60,6% de la population)** ont déclaré au moins 1 immatriculation pour une moyenne de fréquentation de 148 véhicules/jour contre 320 avant les travaux.

Les communes d'origine des usagers sont détaillées dans le graphique ci-après. Leur représentation est liée au poids de leur population.





Un nouvel espace dédié au réemploi a vu le jour avec les travaux. Il s'agit d'une zone de stockage d'objets du quotidien, en état de fonctionnement, qui peuvent être réutilisés en l'état. Cette démarche contribue au prolongement de la durée de vie des produits et participe à l'économie circulaire et à la réduction de la production de déchets. La collecte et la revente de ces produits sont organisées grâce à la signature d'une convention d'un an avec l'association Solidarités Nationales et Internationales basée à Pont-A-Mousson. Près de 26 m3 de petits objets ont été collectés en 2022.



Enfin, les toitures du site ont permis l'installation de plus de 550 m2 de panneaux photovoltaïques qui produisent environ 80 Mwh annuellement, alimentant ainsi la déchetterie mais aussi la piscine de Pompey grâce au principe d'autoconsommation collective. C'est le 2ème projet de ce type en Meurthe et Moselle.

Le gardiennage est assuré en régie avec 3 agents techniques afin :

- d'améliorer l'information de la population
- de renforcer le tri au niveau des différentes bennes de la déchetterie
- contrôler rigoureusement des personnes à l'entrée
- conserver une bonne propreté du site

B. Marchés et filières de traitement :

Types de Déchets	Prestataires	Mode de Traitement	REP Associées
Tout venant	CTHP Véolia de Ludres	Valorisation matière + valorisation énergétique	
Déchets verts	Composterie de Marbache	Compostage	
Cartons et papier	Paprec Lorraine à Custines	Recyclage	CITEO
Ferraille	Derichebourg à Champigneulle	Recyclage	
Gravats	TTM à Custines	Valorisation matière + Stockage	
Plâtre	Citraval à Toul	Valorisation matière	
Bois	TTM à Custines	Valorisation matière + Valorisation énergétique	
Déchets diffus spécifiques	Cédilor à Malancourt La Montagne	Valorisation Energétique + Traitement physico-chimique	ECO DDS
Mobilier	Paprec Lorraine à Dieulouard	Valorisation matière + Réemploi + Stockage	ECO MOBILIER
DEEE	Envie 2 à Toul	Valorisation matière + Réemploi + Valorisation énergétique	ECO SYSTÈME - OCAD3E
Pneu	Gilles Henry à Chaudeney	Recyclage	ALLIAPUR
Huile de vidange	Sévia à Toul	Régénération + valorisation énergétique	
Huile végétale	Quatra	Régénération	
Pile	Corepile	Recyclage	COREPILE
Fluocompact et Leds	Ecosystem	Recyclage + valorisation matière + valorisation énergétique	ECO SYSTÈME - OCAD3E
Vélo	L'atelier du Vélo	Réemploi	
Cartouche encre	Collectors	Recyclage	
Capsule nespresso	Suez	Recyclage + compostage	
Textiles	Le Relais - Centre de tri à Allain	Recyclage + réemploi	REFASHION
Bouchons	Les bouchons de l'espoir	Recyclage + réemploi	

- L'entreprise Nicollin est en charge de la collecte des principaux flux (Encombrants, déchets verts, ferraille, bois, gravats, papier-carton).
- La société Citraval a en charge la collecte et le traitement du plâtre depuis septembre 2021.
- La société Cédilor assure la collecte et la traitement des déchets diffus spécifiques non pris en charge dans le périmètre de l'éco-organisme Eco DDS.

Les autres flux sont collectés dans le cadre de convention avec les Eco-organismes habilités : Eco Mobilier, Eco Système, Refashion, Eco DDS et Corépil ou via des contrats de collecte par des organismes agréés (Suez via Nespresso, Collectors, Quatra, ...).

C. Filières de valorisation en contrat et éco-organismes :

a) Déchets Ménagers Spéciaux (DMS) :

La société Eco-DDS a été agréé le 20 avril 2013 par les pouvoirs publics, en tant qu'organisme ayant pour objet de pourvoir à la gestion de déchets ménagers issus de produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement. Ces déchets diffus spécifiques ménagers (DDS) ont été définis par des catégories et des conditionnements très précis.

Les **67.16 tonnes** de déchets ménagers spéciaux réceptionnés sur la déchetterie ont été principalement dirigés vers le site de traitement Cédilor.

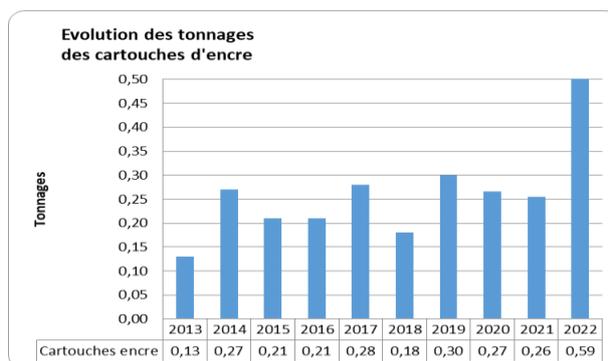
b) Mobilier :

La communauté de communes a signé en 2014 un contrat avec Eco mobilier, éco organisme agréé pour la collecte et le traitement des déchets d'éléments d'ameublement.

Ce contrat territorial de collecte du mobilier (CTCM) comprend depuis avril 2017 la prise en charge opérationnelle par la mise à disposition et le traitement de 3 bennes « Mobilier ». **884.60 tonnes** ont été collectées en 2022.

c) Cartouches d'encre :

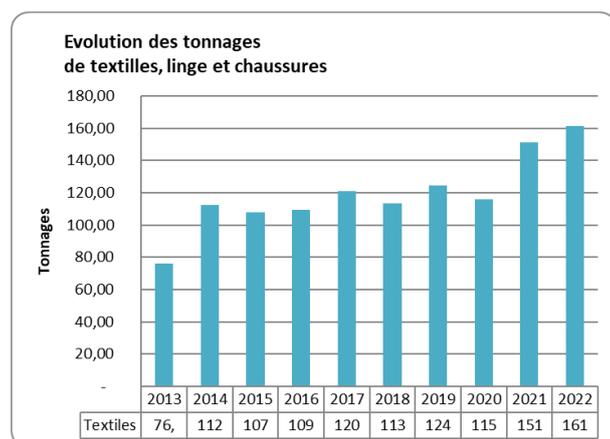
Dans le cadre d'un contrat avec la société Collectors agréée par le ministère de l'Environnement, les cartouches d'encre sont triées selon leur marque, leur référence, et couleur. Elles sont ensuite revalorisées en cartouches recyclées par des recycleurs ou par les fabricants.



d) Capsules de café :

Dans le même processus de gestion, il est procédé à une séparation du marc de café et de l'aluminium. Le marc se transforme en compost et l'aluminium est recyclé. Un contrat a été mis en place avec la société Suez en juin 2017, collecteur agréée Nespresso. **1.79 tonnes** ont été collectées en 2022.

e) Textiles et Linge et Chaussures



La communauté de communes s'est engagée en 2012 avec l'**Eco Organisme Eco TLC** pour développer une collecte des textiles sur le territoire. En 2022, les 37 bornes réparties sur la collectivité ont permis de collecter **161.23 tonnes** de textiles, linge et chaussures.

Le Relais, collecte et assure le tri des articles sur son nouveau centre situé à Allain (54) avec l'objectif d'insertion professionnelle envers les personnes qu'il emploie.

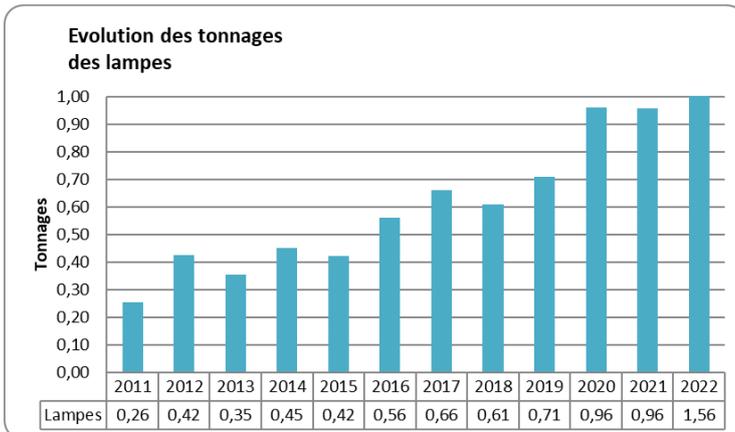
Les articles sont ensuite dirigés vers des boutiques de vêtements d'occasion, à l'exportation, ou vers des filières d'utilisation de fibres textiles.

f) Déchets d'équipement électriques et électroniques (D3E)



Engagée depuis 2007 avec l'éco-organisme OCAD3E, la collecte et la gestion des D3E est assurée par Eco-System. L'année 2022 a permis de récolter **279.5 tonnes de D3E**.

g) Les lampes :



Les tubes fluorescents et lampes basse consommation ont depuis 2006 leur propre filière de recyclage, orchestrée par Eco System, éco organisme agréé par les pouvoirs publics. A l'issue de leur collecte, ces déchets spéciaux subissent deux phases de traitement :

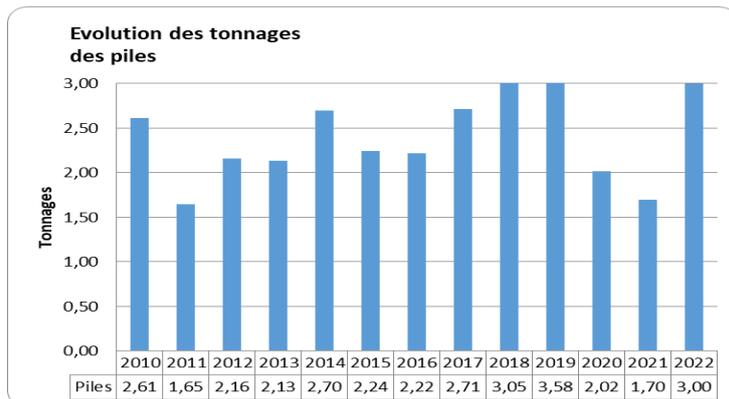
Le démantèlement : opération de démontage / dépollution des équipements pour en séparer les différents matériaux en fractions distinctes qui feront ensuite l'objet d'une valorisation ou destruction définitive.

La valorisation des fractions : chaque matériau issu du traitement des déchets fera l'objet d'un recyclage ou d'une valorisation thermique. Une faible part des fractions qui ne peuvent pas – dans les conditions techniques et/ou économiques du moment – faire l'objet d'une valorisation, sont définitivement détruites.

La déchetterie de Frouard a permis de collecter en 2022, **1,56 tonnes de lampes**.

h) Les Piles :

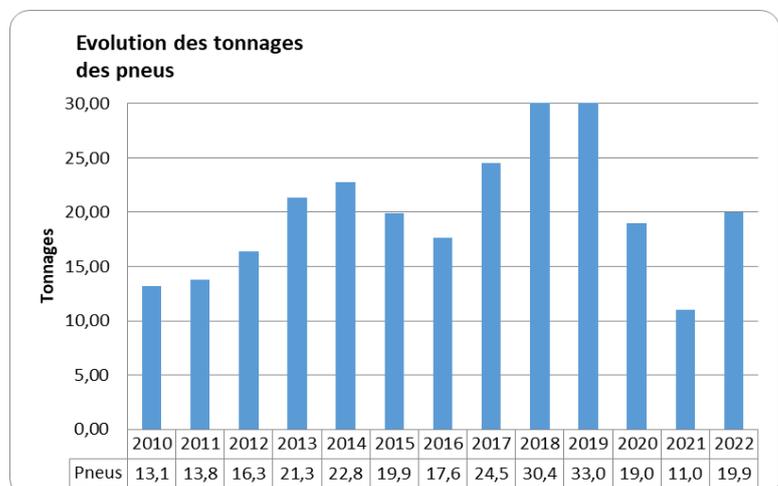
En lien avec le contrat **Corépile**, il a été collecté **3 tonnes en 2022**.



i) Les pneus :

En 2008, une charte a été rédigée à l'attention des collectivités dont l'objectif est de définir les conditions techniques de reprise des pneumatiques usagés de véhicules légers en déchetterie, afin que la totalité du gisement soit pris en compte gratuitement par la filière (sans l'application de quotas). Cette charte est cosignée par Amorçé, l'Association des Maires de France, le Cercle National du Recyclage et **Aliapur**.

La Bassin de Pompey a mis en place cette collecte en benne via le prestataire local d'Aliapur, les établissements **Gilles Henry**, au sein de la déchetterie de Frouard.



Ainsi le pneu usagé devient un nouveau produit en intégrant les circuits industriels comme matériaux de base pour fabriquer d'autres produits : gazons synthétiques, aires de jeux amortissantes, murs anti avalanche, bitumes

En 2022, **19.9 tonnes de pneus** ont été collectés sur la déchetterie de Frouard.

D. Bilan des tonnages issus de la déchetterie :

La déchetterie a été fermée de septembre 2020 à juin 2021. L'évolution des tonnages par rapport aux années précédentes s'explique de ce fait. Durant cette période de fermeture les usagers ont été dirigés vers la déchetterie de Dieulouard et vers les déchetteries du Grand Nancy.

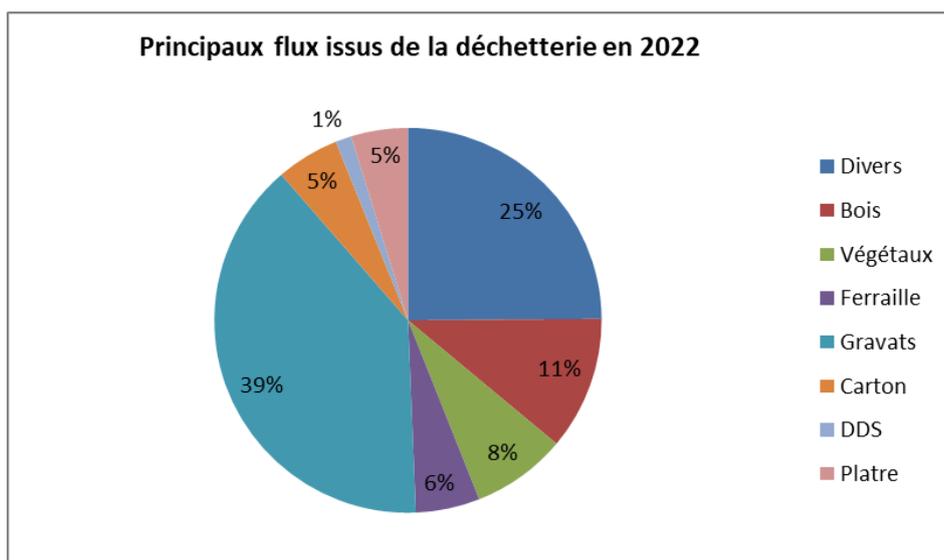
L'évolution des tonnages collectés à la déchetterie entre 2015 et 2022 a été la suivante :

Déchetterie	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Divers	2348,44	2402,11	2141,32	1 182.20	781.76	1 241,32
Bois	974,9	977,02	866,04	432.44	333.43	558,80
Végétaux	863,87	885,96	803,26	82.08	297.80	395,55
Ferraille	337,34	302,12	319,57	198.44	163.74	266,79
Gravats	2929,34	3104,3	2830,21	1399.14	1107.48	1 960,75
Carton	349,78	342,32	357,88	173.00	135.26	262,40
Plâtre					46.69	236.53
DDS	61,36	63,65	72,8	47.47	34.13	67.16
Pneus	24,51	30,4	33	19	11	19.96
Huile vidange	17,9	17,1	16,92	11.45	7.8	9,27
D3E	277,99	284,92	302,64	173.93	158.21	279,51
Piles	2,71	3,05	3,58	2.02	1.7	3,00
Lampes	0,66	0,61	0,71	0.96	0.96	1,56
Huiles alimentaires	1,81	2,3	1,67	1.14	1.21	1.98
Cartouches encre	0,28	0,18	0,3	0.27	0.26	0.59
Capsule café	0,94	2,21	nc	1.88	1	1.79
Mobilier	566	769	806,18	484.82	484.74	884.60
Total	8757,83	9187,25	8556,08	4210.23	3570.15	6191.55
Kg/habitant	215	226	210	103	88	153

Le détail des tonnages collectés dans le cadre du marché de collecte mensuellement sont présentés en annexe 4.

Une nette baisse est constatée sur les tonnages dans leur ensemble entre 2019 (dernière année d'ouverture complète) et 2022 sauf sur le flux mobilier qui connaît une belle progression. **Cette baisse de 27%** est en grande partie liée au contrôle d'accès par plaque minéralogique qui permet de mieux filtrer les habitants du bassin. Les véhicules sont autorisés seulement si l'utilisateur est identifié sur la base informatique gérée par le service environnement. Cette base sert de référence au fichier TEOMI.

Représentation des principaux tonnages collectés par les sociétés Nicollin et Citraval :



Le flux principal, eu égard à sa densité, reste le gravat, suivi du flux divers (encombrant). Ce dernier reste à étudier afin de trouver des solutions de valorisation qui seront étudiées en 2022 avec la mise en place de nouvelles REP (Jouets, article de sport-loisirs, articles de bricolage mais également matériaux issus du bâtiment.).

PARTIE 4 : VALORISATION

Chiffres clés :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taux de valorisation énergétique (tonnage incinéré / tonnage total – gravats inclus)	32%	33%	38%	39%	39%	43%
Taux de valorisation matière (tonnes déchet sec trié et recyclé / tonnage total – gravats inclus)	21%	19%	20%	28%	28%	35%
Taux de valorisation organique (tonnage biodéchet / tonnage global – gravats inclus)	25%	24%	24%	28%	29%	22%
Taux de valorisation total (énergétique + matière + organique)	77%	77%	83%	95%	96%	99%

La valorisation des matières est en **amélioration constante**. La valorisation énergétique progresse avec la volonté de diriger toutes les ordures ménagères résiduelles vers l'incinération. La valorisation matière progresse avec la mise en place de nouvelles filières en déchetterie et l'augmentation des matériaux captés dans ces filières (Recyclables, verre, ferraille, plâtre ...). La variabilité de la valorisation organique est directement liée aux évolutions des tonnages des biodéchets captés en déchetterie, composterie ou porte-à-porte. Cette production de matière étant liée au climat (tonte notamment). La valorisation totale atteint presque son maximum. Les tonnages enfouis demeurent encore sur certaines filières en déchetterie notamment et pour la partie enfouie des ordures ménagères résiduelles.

A. Valorisation matière :

- **Le tri des matières :**

Les papiers et emballages (emballages et bouteilles en plastique, briques alimentaires, emballages métalliques et cartons) collectés par la société Coved, en mélange dans les sacs transparents, bacs jaunes ou conteneurs enterrés, sont acheminés vers le centre de tri **Paprec situé à Dieulouard**.

Le verre est collecté par la société Coved sur les points d'apport volontaire et dirigé vers l'usine de recyclage **OI Manufacturing à Gironcourt**.

- **Le recyclage :**

Citéo, société agréée par l'Etat, est chargée de reverser aux collectivités des soutiens qu'elle perçoit des industriels, en vue de la prise en charge financière de la collecte sélective et du tri des emballages. Les soutiens envers les collectivités se composent majoritairement d'un soutien à la tonne recyclée et d'une aide à la communication, sensibilisation.

A ces soutiens sont liées des repreneurs chargés du recyclage des emballages et papiers, choisis par la collectivité. Ces derniers rachètent les matériaux selon leurs indices ou mercuriales sur les marchés.

Le contrat actuel de Citéo (Contrat Barème F), intègre comme repreneurs pour les emballages légers, la société **Paprec France** (PCNC et Acier) et la société **Suez** (plastiques, Alu). Les ELA ont fait l'objet d'un changement de contrat de Suez vers **Revipac**. Le flux développement lié aux extensions de consignes de tri est géré par l'éco-organisme Citéo. Pour le verre, il s'agit de **OI Manufacturing**

La reprise du Papier a été confiée depuis le 1^{er} janvier 2016 à l'usine de recyclage **Norske Skoge de Golbey (88)**. Ces tonnages font l'objet d'un soutien de **Citéo**. Le Gros de Magasin est confié à la société **Paprec**. Ces contrats arrivant à terme au 31 décembre 2022, ils ont été prolongés d'un an en lien avec la prolongation du Barème F pour l'année 2023.

En 2022, les usines privilégiées par les recycleurs pour ces différents matériaux sont les suivantes :

Type de matière	Usine de recyclage	Lieu
Plastiques	REGENE ATLANTIQUE	Bayonne (64)
	VOGT RHEINFELDEN	Reinfelden (Allemagne)
	M.P.B.	Châlon-sur-Saône (71)
	FRANCE PLASTIQUES	Limay (78)
	MASOTINA	Italie
Films plastiques	M.P.B.	Châlon-sur-Saône (71)
	PLASTIPAK	Ste Marie La Blanche (21)
Aluminium	MACHAON	Châlon-en-Champagne (51)
Acier	NEXT METAL	Isigny-le-Buat (50)
	ARCELORMITTAL RECYCLING	Esch-sur-Alzette (Luxembourg)
ELA	ARCELORMITTAL RECYCLING	Differdange (Luxembourg)
Cartons d'emballages	LUCART SAS	Laval sur Vologne (88)
	DS SMITH	Kaysersberg (68)
Papier	DS SMITH	Kaysersberg (68)
	NORSKE SKOG	Globey (88)
Verre	OI MANUFACTURING	Gironcourt sur Vraine (88)
Petits alu	ALUNOVA	Allemagne

B. Valorisation organique :

Le traitement des biodéchets issus de la collecte en porte-à-porte et des déchets verts de la déchetterie, fait l'objet d'un compostage sur la plateforme de Marbache, exploitée en régie. Le détail de cette gestion fait l'objet de la partie 5.

Les **1 400 tonnes de compost produits en 2022**, issus de la décomposition de ces déchets, est accessible aux habitants du Bassin de Pompey qui peuvent venir directement sur la plateforme pour en récupérer. Ce compost fait l'objet d'analyses régulières conformément à la norme NFU 44-051 (résultats affichés sur site).



C. Valorisation énergétique :

En 2022, 98 % des ordures ménagères résiduelles de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey ont été orientés vers une valorisation énergétique (contre 89 en 2021).

Pour rappel, depuis le 1er novembre 2016, les déchets « tout-venant » issus de la déchetterie sont valorisés puisqu'ils sont envoyés vers le centre de tri haute performance Véolia de Ludres dans le but de valoriser plus de 50 % des déchets qui lui sont apportés, avec un minimum de 25 % de valorisation matière et ainsi réduire ainsi l'enfouissement au profit de l'incinération.

PARTIE 5 : LA COMPOSTERIE

Construite en 1998 à Marbache, elle permet le traitement de la Fraction Fermentescible issue des Ordures Ménagères (FFOM).

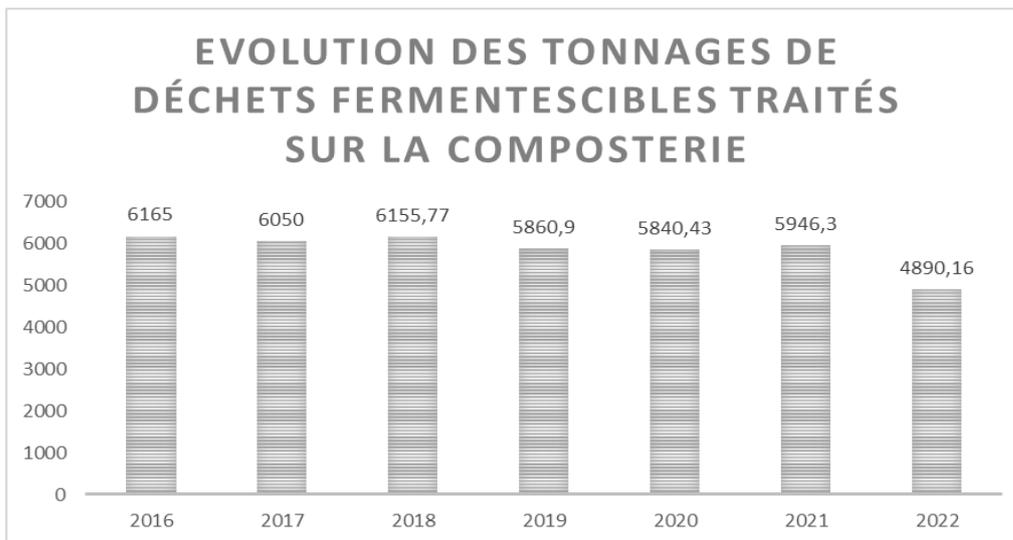
- Surface = 8000 m²
- Bassin de rétention des lixiviats de 800 m³
- 6 alvéoles de stockage pour le compost mûr
- 4 alvéoles de fermentation par aération pilotée
- Capacité maximale = 7300 t de déchets entrants

Le site a bénéficié en 2014 d'une amélioration technique par la mise en place d'un système d'aération forcée, permettant une maturation accélérée du compost. Les bureaux ont été refaits en 2017.



Elle reçoit un mélange de biodéchets collectés en porte-à-porte et de déchets verts. Ces déchets verts proviennent principalement de la déchetterie mais les habitants peuvent également déposer leurs déchets verts directement à la composterie. Les services techniques des communes et certaines entreprises d'entretien d'espaces verts ont également accès à la composterie sous réserve d'acceptation des clauses contractuelles. L'accès est réglementé par un système de gestion de contrôle d'accès informatisé par badge et pesée (pont bascule).

Le compost est ensuite mis gratuitement à disposition des habitants du Bassin. En 2022, 3 582.18 tonnes de biodéchets collectés au porte-à-porte (FFOM) ont été compostées en mélange avec 297.62 tonnes de déchets verts provenant de la déchetterie, et les 2 066.50 tonnes déposés sur site par de services techniques, d'entreprises paysagères et d'apport direct des habitants à la composterie. **Soit un total de 4 890.16 tonnes de déchets traités. Ils ont permis d'obtenir 1 406 tonnes de compost.**



Le graphique représentant les tonnages reçus mensuellement à la composterie est présenté en annexe 7. L'annexe 6 présente les entreprises et services publics ayant accès au site.

Il convient pour les déchets verts de favoriser l'apport volontaire en déchetterie et surtout en composterie.

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey a fait le choix d'exploiter la plateforme de compostage en régie depuis le 1er juillet 2005. 2 agents d'exploitation travaillent sur cette plateforme ainsi qu'un responsable d'exploitation. La régie a pour but de :

- permettre un contrôle rigoureux des déchets entrants sur la plateforme
- maîtriser le procédé de compostage
- conserver la propreté du site et des alentours
- vérifier la qualité du compost

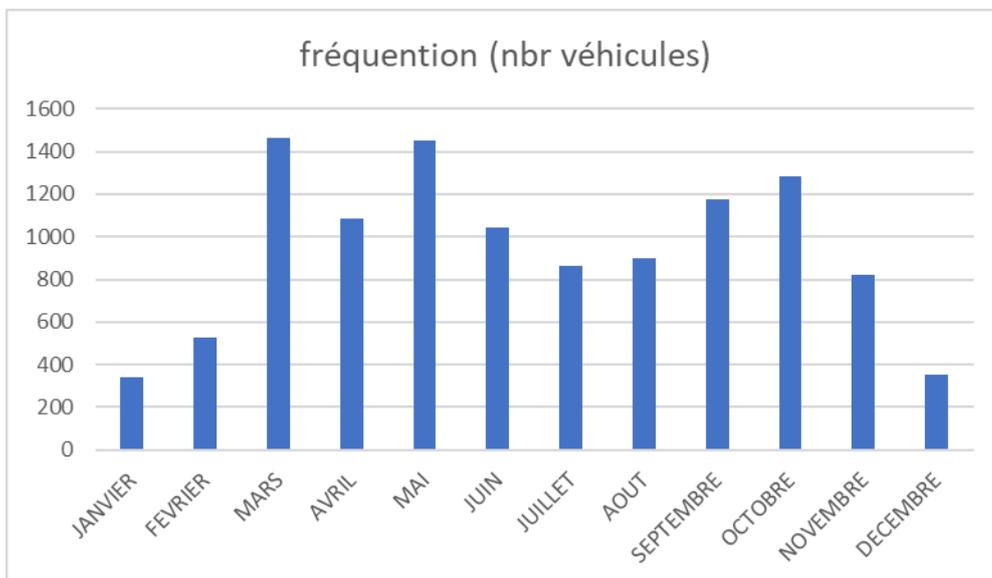
Le passage en régie sur la composterie a permis une nette amélioration de la qualité du compost. En effet, le personnel de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey réalise un tri poussé à l'entrée des déchets sur la plateforme ce qui permet de débarrasser le compost des déchets du type plastique. La location d'un cribleur de maille 20 mm a permis d'affiner le produit. Certains agriculteurs sont même très demandeurs.

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey valorise aujourd'hui ses refus de criblage en travaillant avec une plateforme de compostage de boues de station d'épuration. En effet, auparavant ces refus étaient enfouis sur le centre d'enfouissement de Lesménils.

En raison de l'évolution des tonnages et de l'évolution de la réglementation, un nouveau process de traitement par "aération forcée" a été mis en place en 2014. Cette évolution permet d'optimiser l'espace en accélérant les phases de fermentations et maturation et ainsi réduit de moitié la durée de stockage du compost sur la plateforme.



Fréquentation mensuelle du site de 37 véhicule/jours et moyenne de la fréquentation hebdomadaire



PARTIE 6 : INDICATEURS FINANCIERS

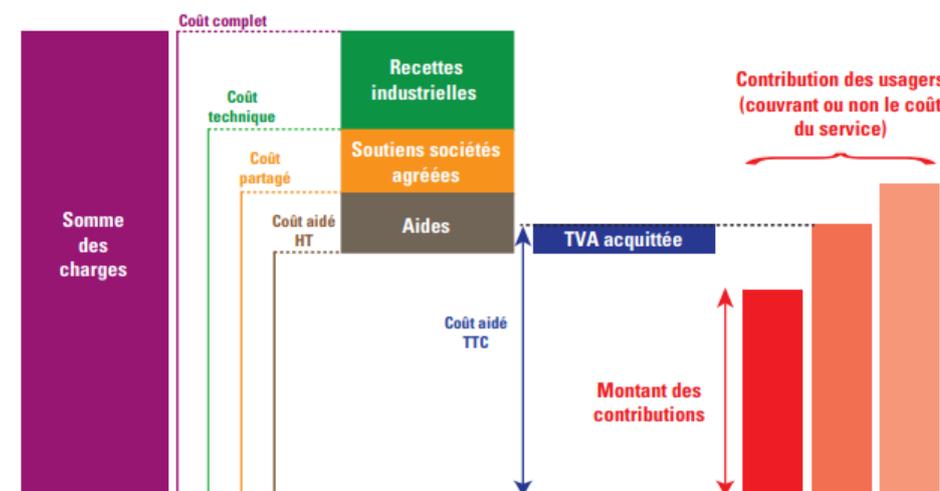
A. Présentation analytique des coûts :

Les coûts liés à la gestion des déchets sont analysés finement, afin de pouvoir porter des réflexions sur les pistes d'optimisation de service dans un contexte budgétaire contraint. L'Ademe a mis en place un outil d'analyse permettant de porter à connaissance les coûts détaillés liés à chaque flux et à chaque étape technique de gestion. Cet outil finalisé sous la forme d'une « matrice des coûts », permet également de disposer d'un cadre standardisé commun pour toutes les collectivités afin d'identifier des pistes de maîtrise des coûts, éclairer les décisions politiques, communiquer sur les coûts. Un bureau d'étude est chargé de valider les chiffres avant création de la matrice annuelle.

Le remplissage de cet outil se base sur une méthode précise imposée par l'Ademe afin de pouvoir établir un référentiel national. Ainsi, il convient de préciser que les chiffres de cette analyse peuvent différer du compte administratif (en lien notamment avec les amortissements ou les soutiens).

Ce référentiel permet ainsi d'obtenir des coûts moyens de gestion des déchets au niveau national en euros par habitant ou euros par tonne, tous flux confondus, par flux détaillés, par typologie d'habitat, par type de financement.

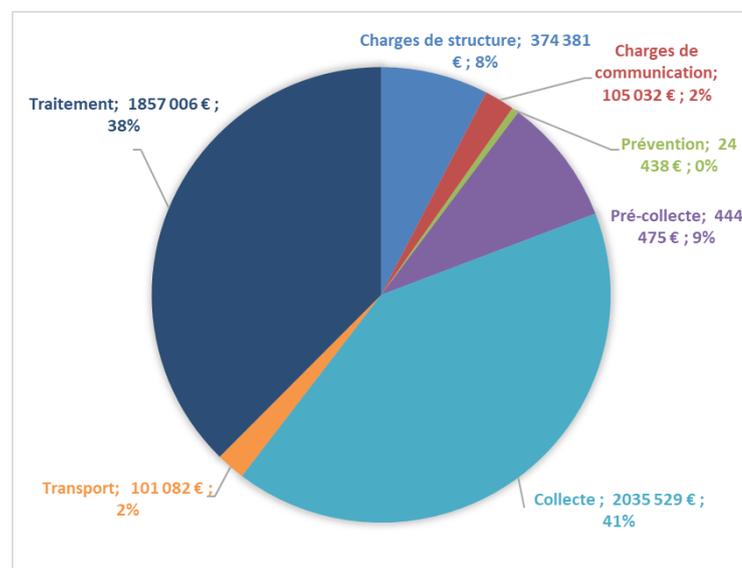
LES DIFFÉRENTS TYPES DE COÛTS CALCULÉS DANS LA MATRICE



Toutefois, dans les comparaisons il convient de prendre en compte certains paramètres comme l'évolution du territoire, le niveau de service, le type d'équipement, les typologies d'habitats, les différentes familles de producteurs de déchets....

La matrice simplifiée est composée des postes de charge et de recettes :

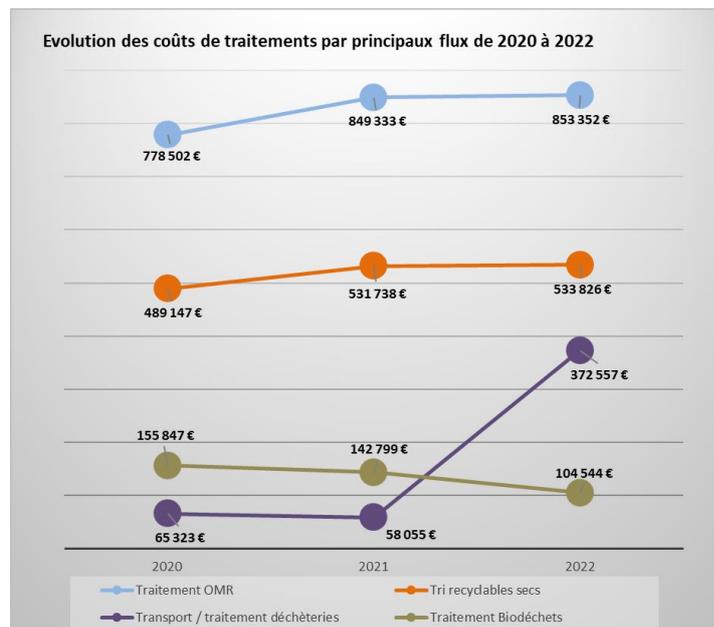
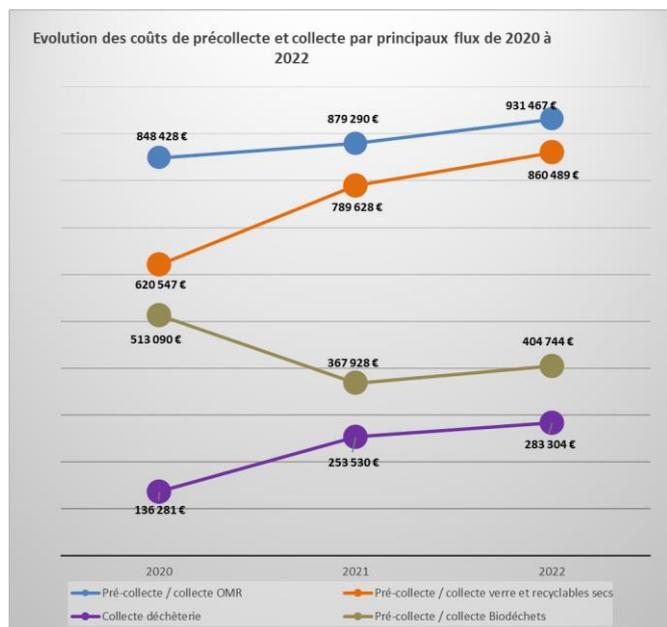
Répartition des charges par étape technique 2022



Postes de charges :

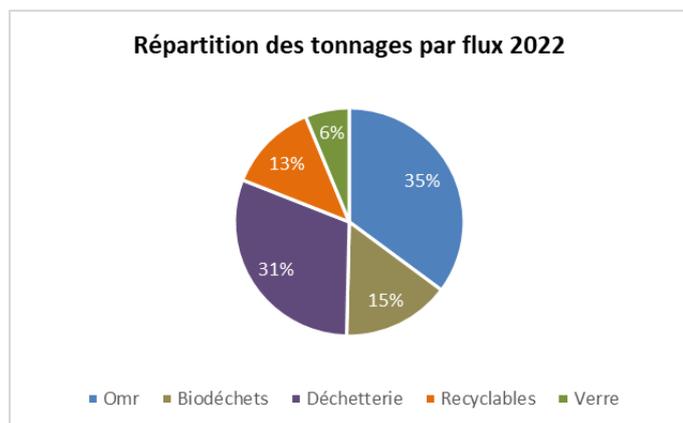
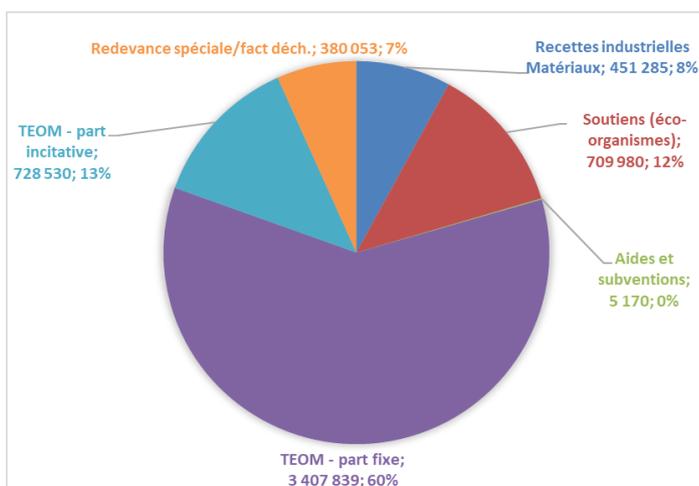
Le premier poste de charge est celui lié aux coûts de collecte qui est passé de 37 à 41% entre 2021 et 2022, complété par les frais de transport (2%). Le poste suivant est celui lié aux coûts de traitement qui représente 38% du coût total. Les charges fonctionnelles (structure + communication) représentent 10% des charges totales en stabilité par rapport à 2021.

Zoom sur l'évolution des charges de collecte, précollecte et traitement sur les trois dernières années:

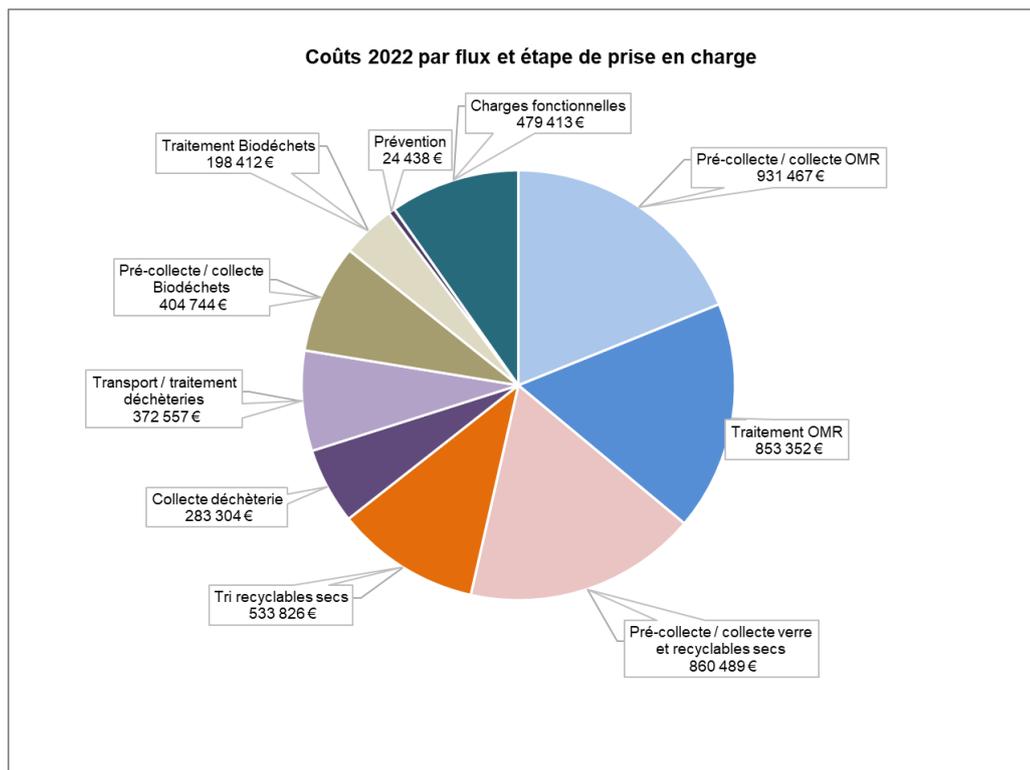


Postes de recettes :

La TEOMI finance à hauteur de 73% le service : elle est composée d'une part fixe et d'une part. Elle est suivie par les soutiens des différents éco-organismes (Citéo, Eco DDS, Eco Mobilier ...) à hauteur de 12% puis de la redevance spéciale (7%) et les reventes de matériaux issus du tri (emballages, papier, ferraille ...) (8%). Le reste du financement étant constitué par les aides et subventions diverses peu présentes en 2022.



Les ordures ménagères résiduelles constituent encore 35% du tonnage total collecté. Elles sont en baisse de 4% par rapport à 2021. Le deuxième poste de tonnage est celui de la déchetterie qui affiche une année pleine de fonctionnement.



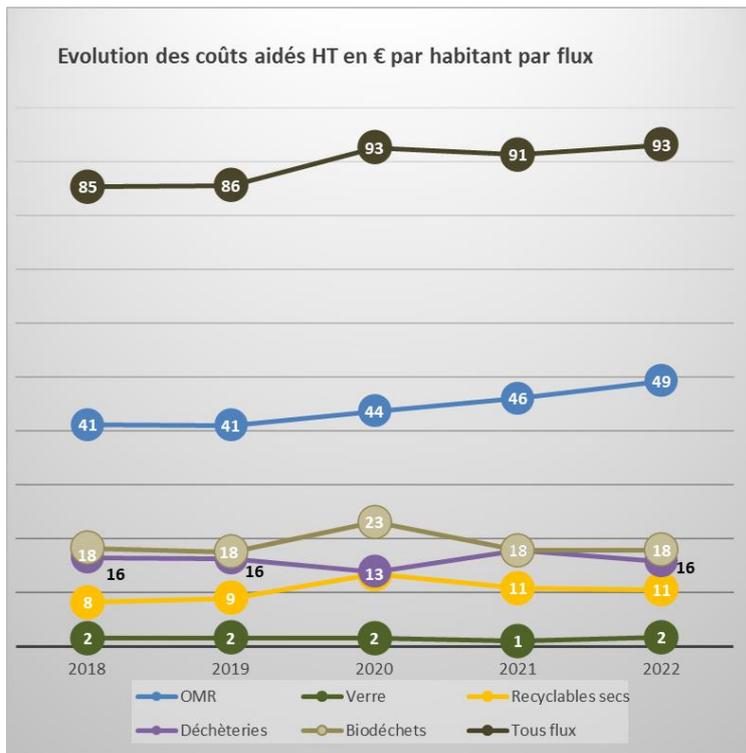
La collecte et le traitement des OMR représente près de 36% des charges, suivi de 28% pour les recyclables secs (emballages papier) et verre. Le flux déchetterie représente 13% et les biodéchets 10%

Les coûts aidés :

Les coûts aidés sont les sommes des charges après déduction des aides, soutiens ou recettes issues des ventes de matériaux (voir schéma ci-dessus). Ils sont présentés HT soit par habitant, soit par tonne.

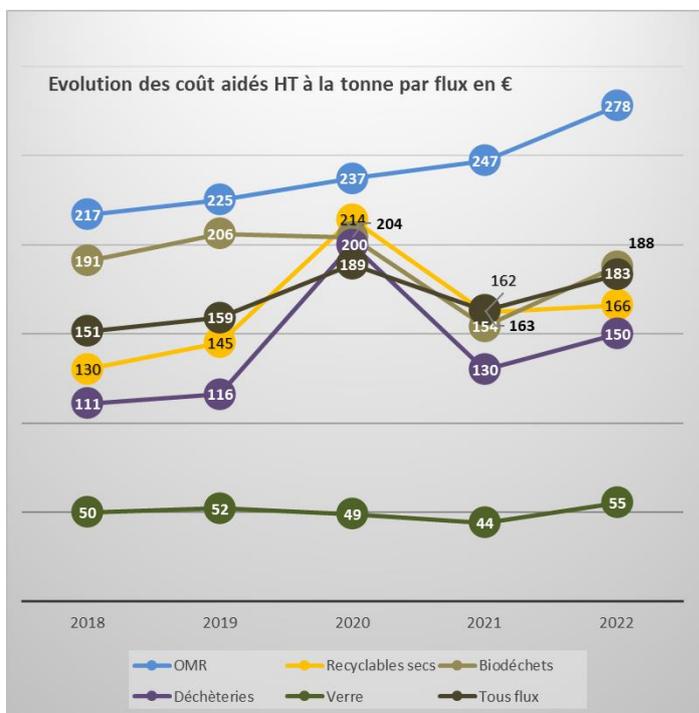
- **Coûts aidés par habitant :**

Le coût aidé global à l'habitant en 2022 s'élève à 93€. Il a évolué de +2% par rapport à 2021 et +9% par rapport à 2019 (année de référence avant la crise sanitaire et économique). La plus grosse évolution est constatée sur les ordures ménagères résiduelles (+20%) qui représentent 52% du coût global, et les recyclables secs (+18%) par rapport à 2019, en lien avec les évolutions des prix de marché de collecte et traitement et de TGAP. Cette évolution à la hausse est également à corréler avec la légère baisse du nombre d'habitants du territoire.

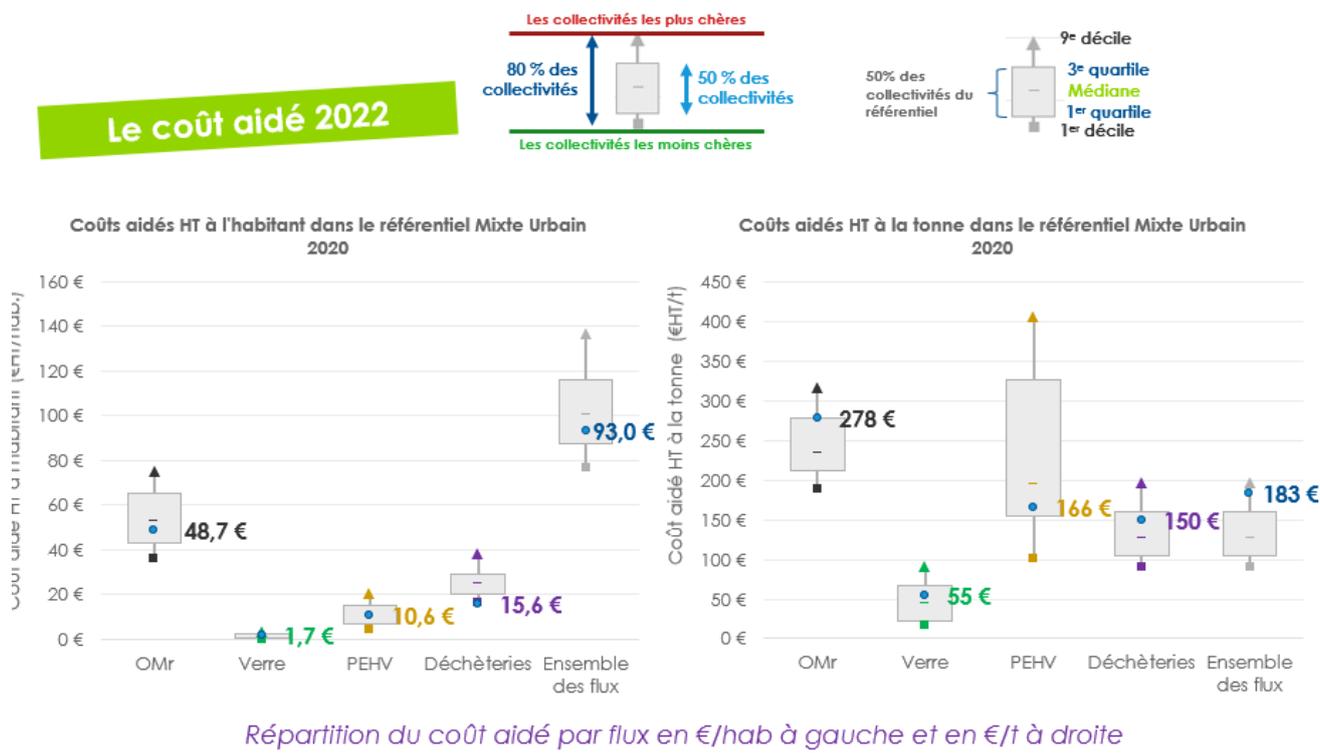


- **Coûts aidés par tonne :**

Le coût aidé global à la tonne collectée en 2022 s'élève à 183€. Il a évolué de +12% par rapport à 2021 et +15% par rapport à 2019 (année de référence avant la crise sanitaire et économique). La plus grosse évolution est constatée sur le flux déchetterie (+29%), du fait de la baisse de 30% des tonnages et les recyclables secs (+14%).



Synthèse des coûts et comparaison aux dans le référentiel (Mixte Urbain 2020) :



Le coût aidé à l'habitant se situe en dessous de la médiane du référentiel « mixte urbain qui regroupe l'ensemble des collectivités similaires (réf 2020).

Par rapport aux collectivité en TI dans le grand Est (TEOMI et Redevance Incitative), le coût de 93.1 € par habitant du Bassin de Pompey est supérieur de 10 € (réf 2021).

Chiffres clés par flux de déchets issus de la matrice des coûts :



PARTIE 7 : LA REDEVANCE SPECIALE : UN SERVICE POUR LES ENTREPRISES ET ADMINISTRATIONS

Les entreprises et les administrations génèrent en moyenne 30% des déchets collectés sur l'ensemble d'un territoire. Afin de mieux prendre en compte ce volume important de déchets, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey a mis en place un nouveau dispositif de collecte favorisant le tri. Ce service est opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2009.

Le tri de ces déchets recyclables, repérés comme conséquents dans une étude préalable, constitue un pari gagnant pour tous :

- Pour les entreprises qui disposent d'un service leur permettant de répondre à leurs obligations.
- Pour la Communauté de Communes du Bassin de Pompey qui s'est clairement engagée pour le tri.
- Pour l'environnement car le tri préserve des richesses naturelles et évite le gaspillage de matières premières et d'énergie.

Ces déchets industriels banals sont ainsi valorisés et ne sont plus dirigés vers les centres de traitements coûteux que sont l'incinération et l'enfouissement. Le papier et le carton sont ainsi réinsérés dans le système de production classique afin d'être recyclés. Les déchets biodégradables, de type alimentaire (épluchures, restes de repas, ...), collectés notamment auprès des cantines scolaires et des restaurants, sont acheminés à la composterie située à Marbache pour être transformés en compost accessible gratuitement aux habitants du Bassin de Pompey.

Les recettes de ce service s'élèvent à 363.539 €TTC pour l'année 2022, qui s'adresse à 108 établissements.

PARTIE 8 : ACTIONS DE PREVENTION ET DE SENSIBILISATION DES USAGERS

La dynamique de la mise en œuvre de la Tarification Incitative s'est poursuivie sur l'année 2019. 4 agents de sensibilisation engagés dans le cadre de mission de services civiques à temps partiels ont succédé à l'équipe mise en place en octobre 2017. Un suivi particulier a été réalisé sur la qualité du tri des usagers qui a connu une dégradation depuis la mise en place de la TEOMI.

A. PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS : BILAN 2012-2022

Fortement engagé dans des politiques de développement durable, le Bassin de Pompey s'est fixé des objectifs de réduction et de valorisation de déchets.

A ce titre dans le cadre de sa compétence collecte et traitement des déchets ménagers, la collectivité s'est engagée le 3 mai 2012 dans un Programme Local de Prévention des Déchets.

Ce programme contribue à répondre aux objectifs définis dans la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement adoptée le 3 août 2009.

Il détermine un plan d'actions réparties autour de 5 thématiques :

- sensibilisation des publics à la prévention des déchets
- actions éco-exemplaires de la collectivité
- actions emblématiques nationales (gaspillage alimentaire, autocollant stop pub, ...)
- actions d'évitement de la production de déchets (achats éco-responsables, réparation, réemploi...)
- actions de prévention quantitative des déchets des entreprises ou actions de prévention qualitative.

Le décret n° 2015-662 du 14 juin 2015 apporte des évolutions aux programmes de prévention :

- Ils concernent dorénavant les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) et intègrent ainsi les déchets des déchetteries
- L'élaboration, la révision, le suivi et l'évaluation annuelle des PLPDMA sont encadrés et s'appuient sur l'avis d'une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES).

La loi de transition énergétique pour la croissance verte adoptée en août 2015 associe les politiques de prévention comme des leviers essentiels de la transition vers une économie circulaire.

Elle fixe de nouveaux objectifs plus ambitieux pour les collectivités dont :

- Réduction de la production de déchet à 10% entre 2010 et 2020.
- Développement du réemploi par le développement des filières à responsabilités élargies
- Augmentation de la valorisation matière à 65% en 2025 (notamment organique par la généralisation de la collecte du bio déchet en 2025
- Réduction de 30% des déchets enfouis entre 2010 et 2020 pour atteindre 50% en 2025
- Assurer la valorisation énergétique des déchets qui ne peuvent être recyclés.

Mais également :

- Généralisation de la tarification incitative d'ici à 2025
- Extension des consignes de tri des emballages ménagers recyclables.

Par délibération du 2 mars 2017, le Bassin de Pompey a mis en place une commission consultative d'élaboration et de suivi qui sera chargée d'évaluer et de réviser le programme en cours de finalisation.

B. ACTIONS DE SENSIBILISATION AU TRI :

Expérimentation et sensibilisation au tri des biodéchets sur l'habitat collectif et les cœurs-de-bourg :

Les 2 ambassadeurs ont pu sensibiliser et faire adhérer au tri des déchets biodégradables près de 520 foyers lors de cette expérimentation. L'action se poursuit avec le déploiement de 50 PAV en décembre, avec toujours 2 agents de terrain.

Sensibilisation auprès du grand public :

Suite à un contexte sanitaire difficile, la reprise des tenues de stand s'est réamorcée sur l'année 2022. Cela a permis de répondre aux questions et de sensibiliser **60 personnes** au tri des déchets et aux gestes de jardinage raisonné (compostage et paillage, gestion des déchets verts sur place).



Portes ouvertes du domaine des Eaux Bleues à Liverdun.



Ouverture des serres à Pompey

Fête de la Nature à Saizerais

ANNEXE 1 : CALENDRIER DES COLLECTES

Calendrier des collectes <small>Sortir les déchets la veille au soir du jour de collecte après 19 h.</small>	Biodégradables	Déchets recyclables	Ordures ménagères collecte principale	Ordures ménagères collecte supplémentaire pour zones spécifiques*
Bouxières-aux-Dames	jeudi	jeudi	samedi	mercredi
Champigneulles	mercredi	mercredi	mercredi	samedi
Custines	lundi	lundi	jeudi	lundi
Faulx	vendredi	vendredi	jeudi	lundi
Frouard	mardi	mardi	mardi	vendredi
Lay-Saint-Christophe	mercredi	mercredi	samedi	mercredi
Liverdun	vendredi	vendredi	lundi	jeudi
Malleloy	mardi	mardi	samedi	
Marbache	lundi	lundi	vendredi	
Millery	jeudi	jeudi	samedi	
Montenoy	jeudi	jeudi	samedi	
Pompey	jeudi	jeudi	mardi	vendredi
Saizerais	lundi	lundi	vendredi	

*Zones en sacs et services spécifiques

ANNEXE 2 : TONNAGE D'OM COLLECTÉES AU PORTE-A-PORTE ET CONTENEURS ENTERRES

<i>En tonne</i>	Traitement OM		Collecte OMA					
	OM Enfouies	OM Incinérées	OM PàP	OM AV	RS PàP	RS AV	FFOM	Verre AV
2022								
JANVIER	0,00 T	626,10 T	549,22 T	65,30 T	205,54 T	13,16 T	144,26 T	118,10 T
FEVRIER	0,00 T	555,20 T	479,78 T	59,54 T	185,18 T	11,86 T	145,98 T	87,22 T
MARS	0,00 T	623,28 T	543,32 T	63,24 T	208,58 T	15,04 T	267,36 T	105,02 T
AVRIL	0,00 T	597,74 T	523,06 T	65,04 T	193,84 T	12,60 T	298,50 T	102,72 T
MAI	0,00 T	630,52 T	549,74 T	64,74 T	198,94 T	14,78 T	409,78 T	107,18 T
JUIN	124,30 T	473,48 T	520,12 T	62,86 T	210,63 T	14,28 T	342,04 T	105,72 T
JUILLET	0,00 T	584,36 T	511,10 T	60,90 T	183,38 T	12,62 T	228,94 T	122,40 T
AOUT	0,00 T	585,46 T	508,16 T	62,70 T	187,12 T	13,84 T	230,77 T	115,64 T
SEPTEMBRE	0,00 T	553,88 T	481,40 T	59,84 T	209,96 T	14,72 T	264,19 T	97,78 T
OCTOBRE	0,00 T	581,04 T	500,02 T	61,70 T	196,84 T	13,42 T	328,42 T	88,56 T
NOVEMBRE	0,00 T	583,74 T	511,04 T	61,38 T	209,10 T	15,44 T	248,84 T	107,34 T
DECEMBRE	26,44 T	566,64 T	511,50 T	58,00 T	228,74 T	14,44 T	162,34 T	98,54 T

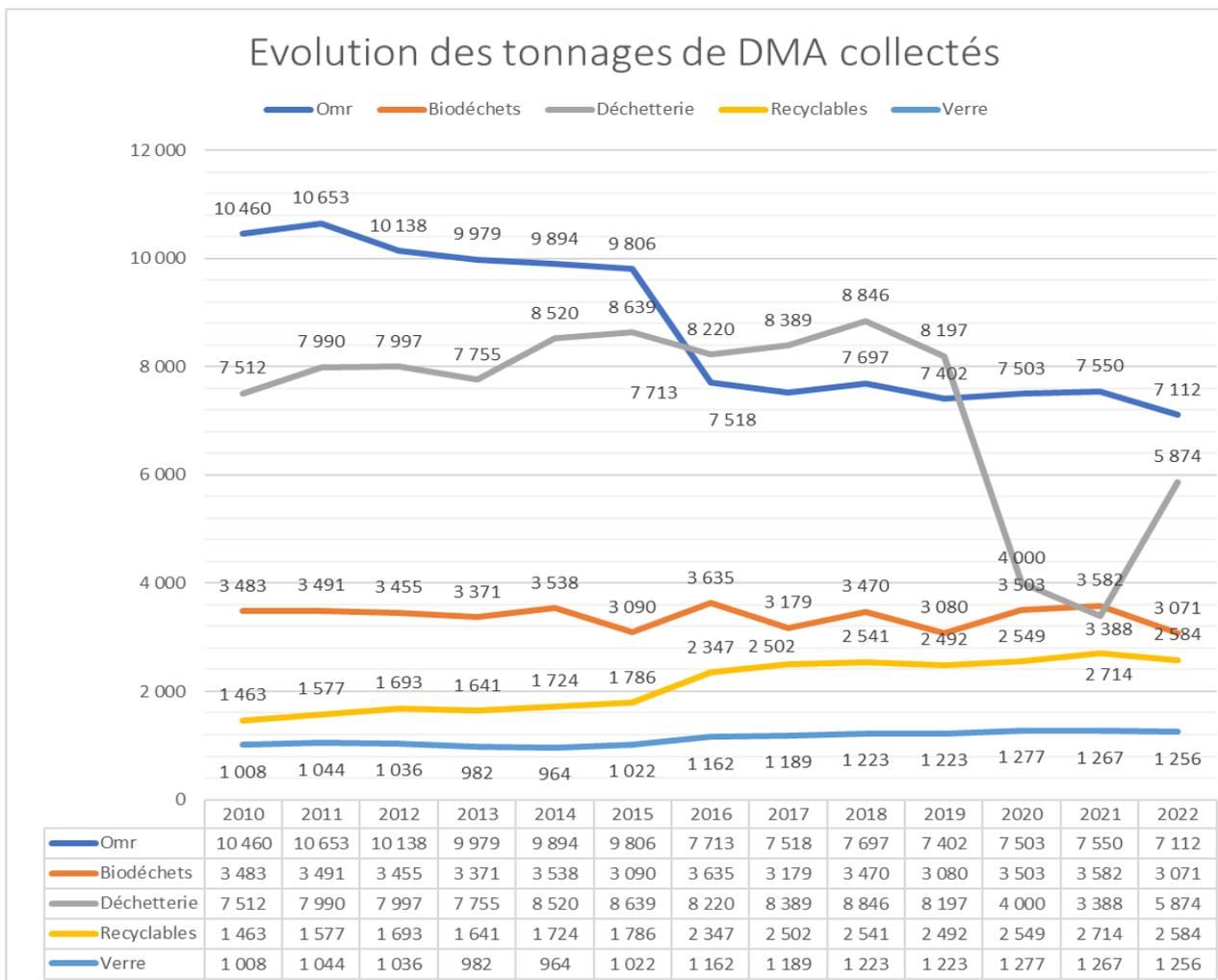
ANNEXE 3 : LISTE DES EMPLACEMENTS DES POINTS-TRI

Communes	Emplacement	Plateforme	Nbres Borne	
<i>Bouxières aux Dames</i>	Rue Raymond Poincaré	x	2	
	Rue du compte de Frawenberg	x	2	
	Rue de Clévant	x	1	
	Rue des Hauts Nevaux	x	1	
	Rue de l'Abbaye	x	1	
	Chemin des Paquis	x	1	
	Rue du Téméraire	x	1	
TOTAL			9	
<i>Champigneulles</i>	Rue des Talintés	x	2 (+1)	
	Rue Frédéric Chopin	x	2	
	Rue de Frouard (Match)	x	2	
	Rue de Nancy (Collège)	x	1	
	Rue Clairefontaine	x	1	
	Rue Voltaire	x	1	
	Rue de l'Hotel de Ville	x	1	
	Rue Gabriel Bour (Brasserie)	x	1	
	Rue Jacques Monod	x	1	
	Rue du Président (cimetière)	x	1	
Rue Charlemagne	x	1		
TOTAL			15	
<i>Custines</i>	Place des terreaux	x	3	
	AV.Maréchal de Lattre de Tassigny	x	1	
	Rue Maurice Barrès	x	1	
	Rue de Nancy	x	1	
	Rue des Clématites	x	1	
	Impasse Goudinot	x	1	
	Parking Cimetiere	x	1	
TOTAL			9	
<i>Faulx</i>	Rue du Stade	x	1	
	Rue du Moulin d'en Bas	x	1	
	Salle des Fêtes	x	1	
TOTAL			3	
<i>Frouard</i>	Déchetterie	x	4	
	Rue de la Duchesse	x	1	
	Rue de Normandie	x	1	
	Rue de l'Hotel de Ville	x	2	
	Rue de l'Embanie	x	1	
	Rue les Simones	x	1	
	Rue de la Gare	x	1	
	Rue de Nancy parking Munch	x	1	
	Grand Air (Wok Sun)	x	1	
	Rue de Lorraine	x	1	
	Rue Jean Cocteau			
	Cité Bellevue	x	1	
	Salle Ermitage	x	1	
Rue du Fort Joly	x	1		
TOTAL			17	
<i>Lay Saint Christophe</i>	Rue Petitfils	x	1	
	Chemin de la jeune rose	x	2	
	Chemin de la Taye	x	2	
	Rue du professeur Montaut	x	1	
TOTAL			6	
<i>Liverdun</i>	Chemin de la Tuilerie (Collège)	x	2	
	Chemin de Sous-Vignal (Cimetière)	x	1	
	Avenue du Gard	x	1	
	Avenue Eugène Lerebourg ("Les Îles")	x		
	Place de la Gare	x	2	
	Rue de Chatillon	x	1	
	Avenue Frédéric Chopin	x	1	
	Rue de Clermont Ferrand	x	1	
	Route de Saizerais	x	1	
	Camping	x	1	
	Rue de Quimper	x	2	
	Rue de Lorraine (Neyette)	x	1	
	Rue Guynemer	x	1	
	Route de Frouard (Intermarché)	x	1	
TOTAL			16	
<i>Malleloy</i>	Stade	x	1	
	Rue de Vénézu	x	1	
	Rue de la Gare	x	1	
TOTAL			3	
<i>Marbache</i>	Place des Maréchaux (cimetière)	x	1	
	Avenue Jean Jaurès (parking bonne pêche)	x	1	
TOTAL			2	
<i>Millery</i>	Avenue de la Moselle	x	1	
	Route de nomeny	x	1	
	Rue du Stade	x	1	
TOTAL			3	
<i>Montenoy</i>	Rue de l'armée Patton	x	1	
TOTAL			1	
<i>Pompey</i>	Rue du Général de Gaulle	x	1	
	Boulevard de Finlande	x	1	
	ZAC de Turlomont (Leader Price)	x	2	
	Rue des Vannes (Marronniers)	x	1	
	Rue des Brevelles	x	1	
	Rue Bellevue	x	1	
	Salle de l'avant-garde	x	1	
	Rue Jean Moulin	x	1	
	Allée des Violettes	x	1	
Piscine	x	2		
TOTAL			12	
<i>Saizerais</i>	ZA la Haute Epine	x	2	
	Rue des Chardonnerets	x	1	
	Allée des Tilleuls	x	1	
	Croix-Bernard (calvaire)	x	1	
	Salle des Fêtes	x	1	
TOTAL			6	

**ANNEXE 4 : TONNAGES MENSUELS COLLECTES EN DECHETTERIE
(DANS LE CADRE DES MARCHES DE COLLECTE ET TRAITEMENT)**

2022 (tonnes)	Bois	Divers	Déchets verts	Ferrailles	Gravats	Papier- Carton	Plâtre
JANVIER	35,24	83,16	10,88	15,62	98,4	18,54	19.86
FEVRIER	31,78	91,64	23,16	19,54	102,27	18,88	18.65
MARS	46,4	107,04	38,84	24,06	214,68	21,14	26.07
AVRIL	58,14	132,06	31,72	28,42	179,56	24,14	15.56
MAI	56,8	115,52	52,06	27,04	223,8	21,16	20.55
JUIN	44,66	104,68	42,72	20,76	178,68	20,88	14.89
JUILLET	60,1	119,44	29,34	24,36	205	21,24	25.91
AOUT	71,24	124,16	29,14	30,16	233,42	30,48	20.91
SEPTEMBRE	41,1	98,12	32,8	22,76	159,3	26,86	14.08
OCTOBRE	41,24	96,92	47,26	19,44	142,62	21,3	20.68
NOVEMBRE	37,94	81,88	37,56	20,08	139,3	18,94	20.56
DECEMBRE	34,16	86,7	20,07	14,55	83,72	18,84	18.81
TOTAL	558,8	1241,32	395,55	266,79	1960,75	262,4	236.53

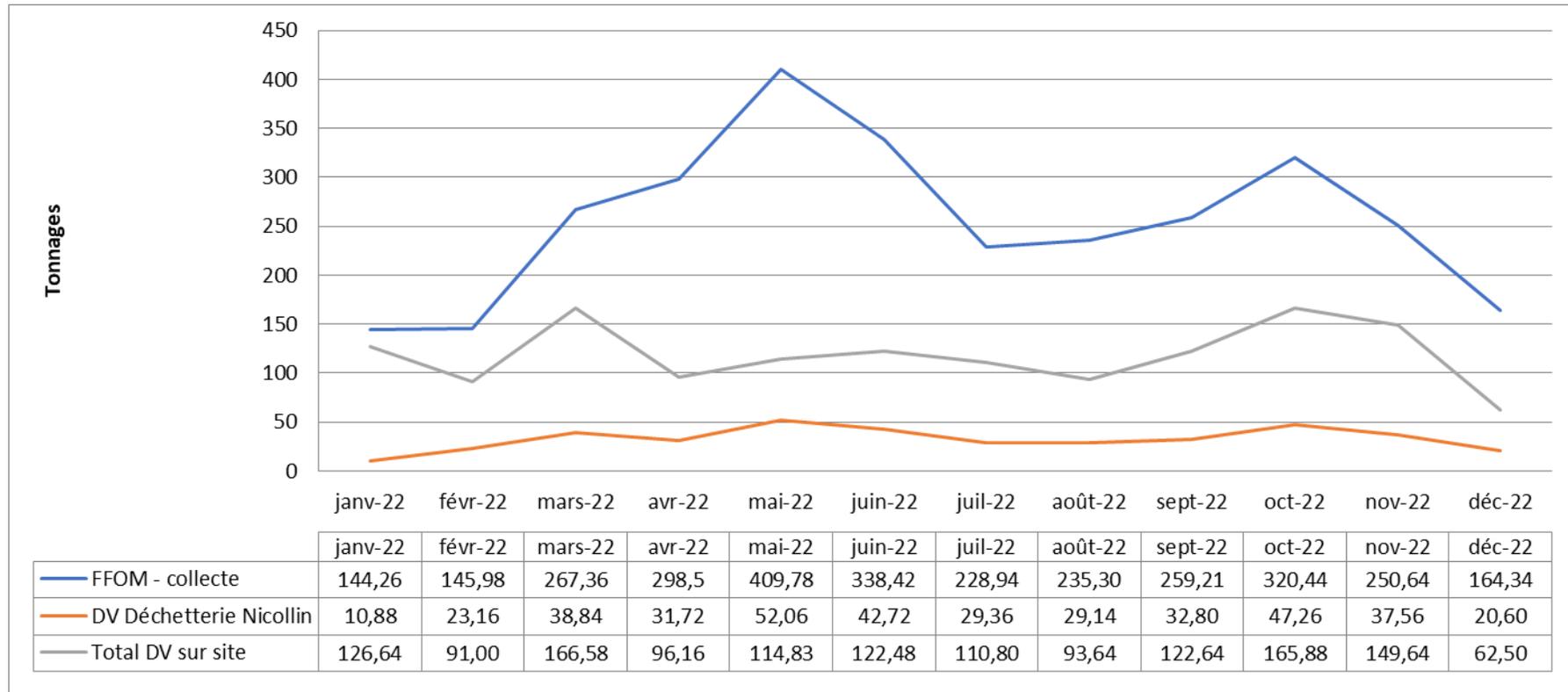
ANNEXE 5 : EVOLUTION DES TONNAGES DES DMA COLLECTES EN MARCHÉ DE 2010 A 2021



ANNEXE 6 : LISTE DES ENTREPRISES ET SERVICES TECHNIQUES AYANT SIGNÉ UNE CONVENTION POUR LE DÉPÔT DE DÉCHETS VERTS À LA COMPOSTERIE

1	ST Faulx	40	Agriculteur
2	ST Bouxières	41	l'art-bre & la manière
3	ST Champigneulles	42	Culture et Partage CEP
4	ST Pompey	43	Arborisia
5	ST Saizerais	44	PERIDON Paysage
6	ST Liverdun	45	LN Paysage
7	ST Lay St Christophe	46	Pierre Lorraine Services
8	ST Frouard	47	Lortie
9	ST Marbache	48	Axeo
10	ST Malleloy		
11	ST Montenois		
12	ST Custines		
13	ST Millery		
14	ST CCBP		
15	ESAT CAT Liverdun		
16	Passion Jardin		
17	Von Buren		
18	Sefa		
19	Hôpital de Pompey		
20	Collège Liverdun		
21	Domaine eaux bleues		
22	KP Espaces verts		
23	Boudrique Paysage		
25	Paysage Avenir Hurstel		
26	Poix paysage		
27	Metaye Paysage		
28	Jardin malin		
29	Technigazon		
30	Marck Paysage		
32	Est Démolition		
33	Sens Paysage		
34	BCC		
35	LorTP		
36	Embelly paysage		
37	Joël espace verts		
38	Jardins oubliés		
39	Thierry Jardin		

ANNEXE 7 : TONNAGES REÇUS MENSUELLEMENT A LA COMPOSTERIE



ANNEXE 8 : MARCHES RELATIFS A LA COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

	<i>SOCIETE</i>	<i>CONTRAT</i>	<i>ECHEANCE</i>
Collecte porte-a-porte et apport volontaire	COVED	MARCHE PUBLIC	31/12/2022
TRI des emballages	PAPREC	MARCHE PUBLIC	31/12/2022
Collecte dechetterie	NICOLLIN	MARCHE PUBLIC	31/12/2022
collecte et traitement du platre	CITRAVAL	MARCHE PUBLIC	31/12/2022
Traitement du bois	TTM	MARCHE PUBLIC	31/12/2022
Traitement des gravats	TTM	MARCHE PUBLIC	31/12/2022
traitement des encombrants	ONYX EST	MARCHE PUBLIC	31/12/2022
Traitement des déchets diffus spécifiques	CEDILOR	MARCHE PUBLIC	31/12/2022
Traitement des Omr par incineration/enfouissement	ONYX EST	MARCHE PUBLIC	31/12/2022